

# Inventaire territorial du patrimoine bâti



## Commune de Prat - Bonrepaux



CAUE de l'Ariège - Hôtel du département - BP 23 09000 Foix cedex  
tél-fax: 05-61-02-09-50 E-mail: caue.ariège@wanadoo.fr - Site web: www.caueariège.org



**Inventaire :** Véronique BAUD, chargée de mission au CAUE  
**Inventaire petit patrimoine :** Flavie ESTREME, stagiaire PNR/CAUE  
**Coordination :** Corinne TRIAY, architecte, chargée d'études au CAUE  
**Graphisme et mise en page :** Patrick SABATIER-VESCOVALI, chargé d'études au CAUE  
**Relecture :** Agnès LEGENDRE, paysagiste, chargée d'études au CAUE

# Sommaire

## 1 - Présentation générale

- 1-1 le CAUE et ses missions
- 1-2 Un inventaire dans un cadre bien précis
- 1-3 la méthode employée
- 1-4 Problématique de l'inventaire dans le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises

## 2 - Présentation de la commune

- 2-1 Présentation administrative
- 2-2 Un peu d'histoire
- 2-3 Entités paysagères de la commune de Prat-Bonrepaux

## 3 - Les attentes de la commune

- 3-1 Analyse rapide des implantations humaines
- 3-2 Typologies "urbaines" :
  - Prat
  - Bonrepaux
  - le hameau du Courbieu
- 3-3 Typologies du bâti :
  - la maison de village
  - la maison à galerie
  - l'immeuble
  - la ferme
  - la grange
  - la demeure
  - les bâtiments publics
- 3-4 Prescriptions architecturales
  - un paysage construit, les matériaux locaux
  - les façades, enduits et décors
  - les ouvertures, encadrement, menuiseries, volets
  - un savoir-faire local, le travail du bois
  - la toiture, forme et couverture

## 4 - Le petit patrimoine

- 4-1 La demande de la commune
- 4-2 Les éléments recensés
- 4-3 Particularités liées à la commune
- 4-4 Les actions mises en place
- 4-5 Les projets
- 4-6 Propositions d'actions
- 4-7 Liens éventuels avec d'autres communes

## 5 - Autres propositions d'actions

## 6 - Annexes

- les données de l'inventaire
- cadre réglementaire
- glossaire
- sources et bibliographie
- adresses utiles

# 1 . Présentation générale

## 1-1 Le CAUE et ses missions

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'Environnement (CAUE) est une association loi 1901, créée par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977.

La principale mission du CAUE, est *la sensibilisation à la qualité architecturale et paysagère*.

Cela passe par diverses interventions à plusieurs niveaux, auprès des élus locaux et auprès des particuliers :

- par une aide à la mise en place de documents d'urbanisme, PLU, cartes communales, chartes paysagères, cahiers des charges pour des opérations ciblées (OPAH, opérations façades...)
- par un soutien technique aux projets communaux (urbains, logement, bâtiments communaux...)
- par la promotion des diverses démarches de qualité environnementale par la prise en compte des problématiques environnementales dans les projets (HQE), par l'intégration des normes liées aux divers handicaps, par l'intégration de matériaux non polluants et des énergies renouvelables dans les projets...
- par la volonté de préserver le patrimoine et le faire vivre et par la sensibilisation à l'identité des villages et paysages
- par des interventions pédagogiques en milieu scolaire et hors cadre scolaire pour une sensibilisation auprès des enfants à l'environnement bâti et paysager et une connaissance de leur territoire
- par la préservation et la transmission du patrimoine et des savoir-faire qui y sont liés (mise en place de chantiers écoles, d'opérations particulières en partenariat avec des organismes formateurs...).

## 1-2 Un inventaire dans un cadre bien précis

Dans le cadre de la décentralisation dans le domaine de la culture, une convention a été signée en 2004 entre l'Etat, la Région Midi-Pyrénées et le Département de l'Ariège.

Cette convention comporte 3 volets :

- 1 - connaître le patrimoine par des inventaires simplifiés
- 2 - mettre en valeur ce patrimoine, par la création d'une ligne éditoriale
- 3 - conserver ce patrimoine par la mise en place de formations aux savoirs faire.

La mise en place des outils de relevés d'inventaire a été réalisée en collaboration avec le Service Régional de l'Inventaire (SRI), et l'Union Régionale des CAUE.

A terme, les fiches d'inventaire seront reversées sur les bases nationales du ministère de la culture.

### Un inventaire pour quoi faire ?

L'inventaire est un outil de connaissance du patrimoine bâti. Le but de ce travail n'est pas d'inventorier pour "stocker" de l'information mais de regrouper des informations sur le patrimoine bâti afin de mieux le connaître et donc de le valoriser.

Le temps qui nous est imparti ne nous permet pas de réaliser un inventaire exhaustif ni d'approfondir certaines données, principalement au niveau historique. L'objectif est de donner une première connaissance des richesses patrimoniales qui pourront ensuite être reprises et complétées dans le cadre d'études plus spécifiques.

Nous cherchons à travers cette étude à répondre à une demande concrète des communes et du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises.

## 1-3 La méthode employée

### Travail en archives

L'inventaire débute par un travail en archives, effectué en préalable ou parallèlement à la visite sur le terrain, afin de repérer les éléments existants : données historiques, graphiques, cartographiques...

*Les recherches en archives permettent d'avoir des données historiques, cartographiques, photographiques... sur le territoire étudié et donc de mieux comprendre l'histoire du territoire, l'évolution de la vie locale, les modes d'implantation des populations, du bâti, de l'industrie...*

### Travail de terrain et restitution des données

Les éléments les plus représentatifs du territoire sont inventoriés grâce aux fiches réalisées à partir des bases de données du Service Régional de l'Inventaire.

Ces fiches comportent les divers chapitres de la base Mérimée :

- les références documentaires
- la désignation
- la localisation
- l'historique
- la description de l'ouvrage
- l'intérêt et la protection
- le statut juridique

Des champs propres au CAUE, concernant principalement le paysage, l'architecture et les savoir-faire, ont été ajoutés dans le but de repérer les ouvrages qui pourraient servir de support à des formations, des chantiers école...

De même les photos prises sur le terrain ou aux archives sont classées dans la base de donnée Illustration.

Cela nous permettra à la fin de l'étude de reverser ce travail sur les bases nationales de l'inventaire (Mérimée pour le bâti, Illustration pour les photos).

Ces diverses données issues des recherches bibliographiques et du travail de terrain sont analysées afin de réaliser une synthèse par commune étudiée.

**Le travail d'inventaire couplé aux recherches en archives et à l'étude paysagère permet d'analyser le territoire dans son ensemble, de mieux le comprendre et d'appréhender son évolution.**

## 1-4 Problématique générale de l'inventaire sur le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises

L'inventaire territorial du patrimoine bâti s'inscrit dans le cadre de la décentralisation culturelle engagée par l'état depuis 2001. Cet inventaire vient donc en complément du travail réalisé par le Service Régional de l'Inventaire (SRI) depuis quarante ans. Une collaboration existe entre le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Ariège, à qui a été confiée cette mission, et le SRI dont les outils et méthodes ont été à la fois conservés et adaptés aux nouveaux enjeux.

En effet, le principe de détection et d'étude des richesses patrimoniales, fil conducteur de l'activité du SRI, a été conservé tout en lui adjoignant un rôle central dans les problématiques de développement territorial. Ces dernières sont au coeur du projet de Parc naturel Régional (PNR) des Pyrénées Ariégeoises. C'est sur ce périmètre que l'inventaire territorial se poursuit. Cet espace concerne 145 communes à l'ouest du département de l'Ariège et s'étend de la frontière Franco-Espagnole, et de la haute montagne, à la plaine Toulousaine.



Le développement territorial (aménagement du territoire, développement économique, touristique...) passe par une connaissance aussi exhaustive que possible des ressources afin de réaliser un diagnostic et d'élaborer des projets de mise en valeur du territoire.

La connaissance du patrimoine est avant tout tournée vers la population, afin de faire naître dans un premier temps une prise de conscience de la valeur patrimoniale de cet héritage, et ensuite d'aider à son appropriation afin de le faire vivre, en évitant toute dénaturation. Mais la connaissance doit aussi être un outil de développement local, en terme d'amélioration du cadre de vie: changement de destination de bâtiment, aménagement d'espaces publics ou de voirie, constructions nouvelles... L'objet patrimonial s'inscrit dans un cadre précis qu'il faut respecter. Enfin, ces initiatives doivent permettre un développement touristique et économique, par le maintien et la création d'activités : artisanat, commerce, services publics...

## 2 . Présentation de la commune

### 2-1 Présentation administrative

La commune de Prat-Bonrepaux est issue du regroupement de deux communes distinctes, celle de Prat et celle de Bonrepaux, en 1790 (AD 09, série o).

Elle fait partie du pays du Couserans et du canton de Saint-Lizier. Elle appartient à la Communauté de Communes du Bas-Couserans, et est limitrophe, au sud-est, du département de la Haute-Garonne.

Elle recouvre une superficie de 1443 hectares, pour un nombre total de 809 habitants en 1999, que l'on nomme les Pratéens.

De façon générale, de 1806 à 1999, la population de la commune de Prat-Bonrepaux ne cesse de baisser. Elle passe de 1114 habitants en début de période à 814 en 1999.

Trois principales phases se distinguent cependant :

- de 1806 à 1851, le nombre d'habitants augmente, passant de 1114 à 1506.
- puis de 1856 à la fin de la période, il décroît fortement.
- de 1402 habitants, la commune n'en possède plus que 778 en 1982. C'est pourtant dans les dernières années, de 1982 à 1999, que le nombre d'habitants va légèrement augmenter ([www.historiege.com](http://www.historiege.com)).



### 2-2 Un peu d'histoire

La première occupation connue du territoire de la commune de Prat-Bonrepaux remonte au paléolithique. Elle est attestée par la découverte d'ossements humains dans une grotte ornée du Montgautin, faite en mars 1996 (base Mérimée).

La localité est ensuite occupée à l'époque gallo-romaine. En témoignent deux plaques funéraires et une monnaie de Trajan, retrouvées près de l'église, actuellement visibles au presbytère de Prat. La première plaque de marbre est celle de Tibérius Julius Niger, centurion de la quatrième cohorte des Aquitains. L'autre est celle de l'épouse d'un certain Valérius Justus. Ces deux pièces dateraient du premier quart du II<sup>e</sup> siècle de notre ère (In Viole Annie, 2005).



Carte de Cassini (BNF)

## 2-3 Entités paysagères de la commune de Prat-Bonrepaux

Trois grandes entités composent le paysage naturel de la commune:

- les reliefs boisés,
- les coteaux
- la plaine du Salat.

De part et d'autre de la plaine, au nord et au sud du territoire communal, les reliefs boisés offrent un paysage fermé et uniforme, et donnent un effet de masse.



les reliefs boisés

Le versant sud des reliefs offre une zone de transition plus importante que sur la rive droite du Salat, au nord de la commune.

Cette zone de coteaux est tantôt ouverte sur des replats composés de prairies, tantôt cloisonnée par des boisements et des ripisylves. Elle est très riche en éléments paysagers particuliers, notamment les cheminements bordés de haies de buis.



la plaine du Salat

La plaine offre un paysage ouvert, rythmé par la ripisylve du Salat et des ruisseaux (boisement naturel ou artificiel qui longe les rives d'un cours d'eau), par des petits boisements et les alignements longeant la route départementale.



La Vallée du Salat  
au Château de Prat (Source AD09)

Le promontoire du château est un élément d'appel visuel fort, marquant le paysage<sup>14</sup>. Du château, le regard se porte sur la vallée du Salat et le ruisseau de la Gouarèze, qui, prenant sa source au tuc de Peuille, traverse Prat, pour se jeter dans le Salat, rive gauche.

Le territoire communal appartient à la région des Pré-Pyrénées, dont les reliefs modestes (400 à 700 mètres) se trouvent de part et d'autre de la vallée du Salat. L'altitude varie de 321 mètres au niveau de la vallée du Salat à 724 mètres du côté de Pas de Séry.



La rivière du Salat est le cours d'eau principal de la commune. Elle traverse le territoire communal d'est en ouest sur une trajectoire formant de larges boucles. A l'occasion de fortes crues, elle peut sortir de son lit, et ainsi inonder une partie de la plaine. Le Salat collecte sur son passage les eaux de plusieurs affluents. En rive droite se trouvent les ruisseaux de Gourg, et ceux de Rieu Clos et Goutte Grande. En rive gauche se situent ceux de la Gouarèze, du Gélan, des Graoussettes (dit aussi Escoumonios), de Mireloup et celui de Saint-Maur (dit également Hage).

La température moyenne annuelle de la commune est de 14°C, avec une pluviométrie annuelle relativement élevée, soit environ 1000 millimètres.

La couverture végétale du territoire se compose essentiellement de prairies (en plaine et sur les coteaux) et de forêts de feuillus (sur les reliefs), (Lebeau (Anne), PLU 2006)



## 3 - Les attentes de la commune

*L'étude du Plan Local d'Urbanisme lancée sur la commune de Prat-Bonrepaux est actuellement en phase d'achèvement, en cours de relecture par la mairie. Il a été réalisé par le cabinet Lebeau-Daures de Pamiers.*

*L'inventaire du patrimoine, mené sur le territoire de la commune, est une analyse plus détaillée du patrimoine bâti. Il pourra être annexé au dossier du PLU de Prat-Bonrepaux et servir de repère lors de l'instruction de permis de construire.*

### 3-1 Analyse rapide des implantations humaines

La commune est constituée de plusieurs hameaux et de deux villages distincts.

L'un, Prat, qui doit son nom aux prairies, dites prata, qui l'environnent (in Prat-Bonrepaux, s.l.,s.d., AD09 ZF107) est compris entre la rive gauche du Salat et le ruisseau de la Gouarège.

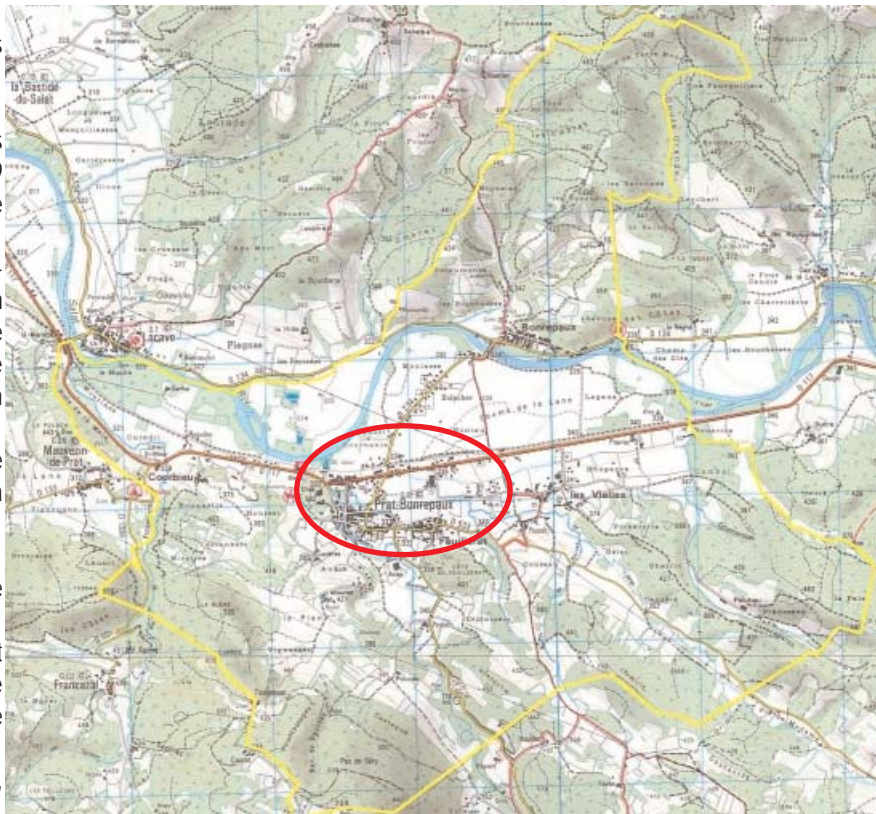
Le château de Prat est l'exemple type du château sur motte, implanté en surplomb du village, sur un promontoire dominant la vallée du Salat. Caractéristique des implantations de l'époque médiévale, il est sans doute le point d'ancrage du village, qui se veut être, dans son noyau ancien un bourg castral (le village de la Côte).

L'autre, Bonrepaux, est placé sur la rive droite du Salat et sur la route de Saint-Lizier à Lacave et à la Bastide-du-Salat.

Outre ces deux centres bourgs, la commune comprend également des hameaux.

Feuillerat, les Vieilles et le Pouech se trouvent dans la vallée du Salat. Feuillerat jouxte actuellement le centre de Prat. Les Vieilles et Pouech sont réunis, et se trouvent en continuité du centre bourg et de Feuillerat.

Le hameau de Courbieu est lui sur une hauteur, dominant le Salat.



*Délimitation de la commune de Prat-Bonrepaux (en jaune)*

La commune compte aussi des fermes et métairies importantes, comme Lassale, le Poucas et le Tégouat. En altitude ou en plaine, elles étaient traditionnellement tournées vers l'agriculture et/ou l'élevage, et sont donc actuellement entourées de champs.

La chapelle Saint-Maur est également à signaler. Se trouvant sur la rive gauche du Salat, en allant sur Lacave, elle est le vestige d'un ancien couvent bénédictin. La ferme se trouvant de l'autre côté de la route en serait l'ancien point d'ancrage.



Vue générale sur le village



Le château de Prat

## 3-2 Typologies "urbaines"

### - Prat

A l'origine bourg castral, le village de Prat, autant que le hameau de Feuillerat, s'organisent aujourd'hui à partir de ses places.

Prat comprend la place du Pré commun, la Place Charles de Gaulle et celle faisant face à la poste.

L'habitat s'organise le long des voies qui débouchent sur ces places.

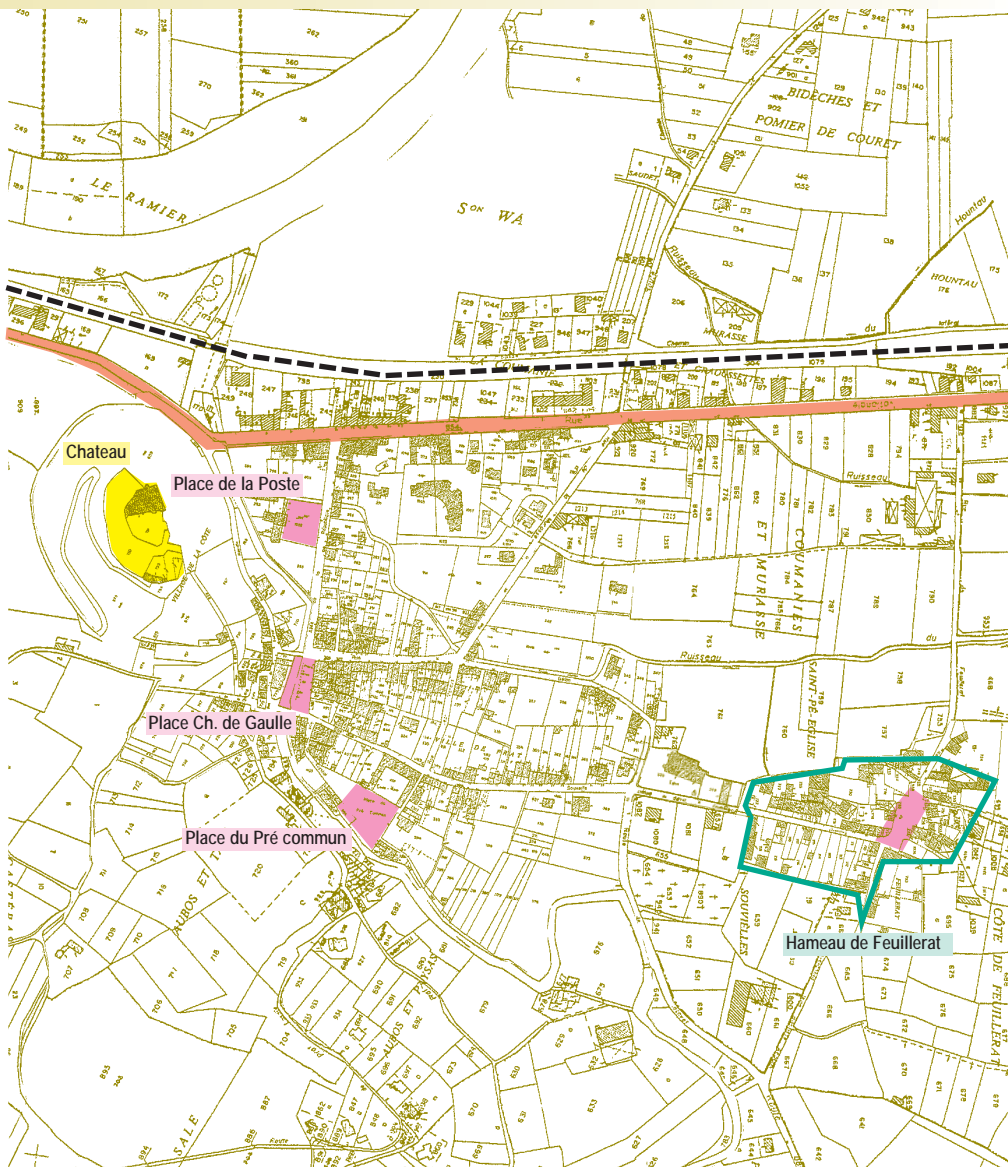
Au XX<sup>e</sup> siècle, l'extension principale du village s'est faite le long de la voie ferrée et la gare, le long de l'axe routier reliant Saint Girons à Toulouse.

Il en va de même pour le hameau de Feuillerat, où les fermes se sont implantées autour de la place.

Au XIX<sup>e</sup> siècle le bâti s'est développé le long de la route allant vers Prat reliant ainsi les deux noyaux bâtis.

### Caractéristiques principales

- implantation en fond de vallée
- village développé autour d'une ou plusieurs places
- rayonnement des rues à partir de la place centrale
- aménagement de l'espace en îlots
- alignement des constructions sur la rue
- principe de mitoyenneté
- extension XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles le long de l'axe de communication majeur.



Le village de Prat -Extrait cadastral

### - Bonrepaux, un village "rue"

L'exemple de Bonrepaux est caractéristique du village rue.

Le bâti s'est au départ organisé le long de la Grande Rue de Bonrepaux, en des alignements de constructions mitoyennes.

Les espaces privés, comme les cours et les jardins, sont ainsi rejetés en arrière des parcelles.

Des constructions plus récentes, datant pour la plupart de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ou de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, se sont ensuite greffées le long de l'Allée du Pré Commun, voirie principale aujourd'hui. Ainsi, elle font face au grand espace vert longeant la rive droite du Salat.

Les jardins et cours privés se sont peu à peu construits.

### Caractéristiques principales

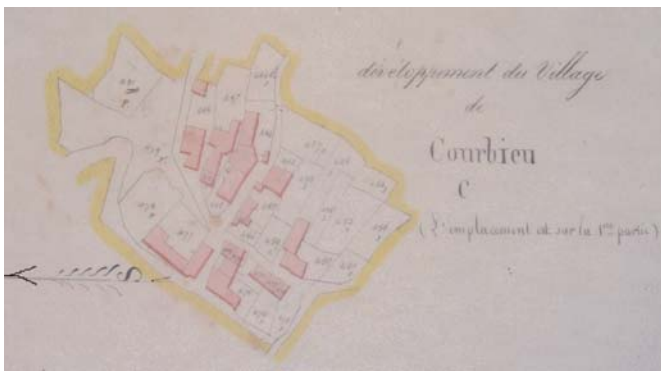
- implantation en fond de vallée
- alignement des constructions sur la rue
- principe de mitoyenneté des habitations
- jardin et cour privés relégués en fond de parcelle



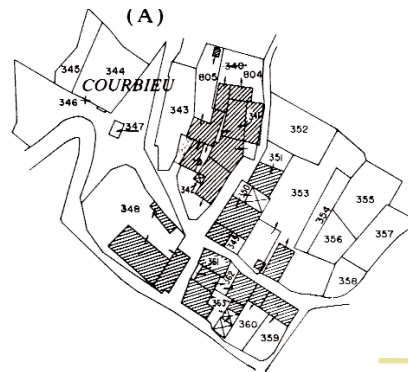
Cadastré Napoléonien de Bonrepaux

## - Le hameau de Courbieu

Le hameau de Courbieu peut être représentatif de l'agglomérat dit "aléatoire". Il regroupe plusieurs fermes et granges. Il est entouré des anciennes terres agricoles. Le bâti n'est pas organisé autour d'un espace commun bien déterminé.



Cadastre Napoléonien



Cadastre actuel

La comparaison des deux cadastres nous permet de constater que le bâti de ce hameau a peu évolué, seules quelques parcelles ont été bâties sans modifier l'organisation générale.

### Caractéristiques principales

- bâti aggloméré
- nature du bâti : fermes et granges
- hameau dit d'altitude (altitude moyenne : 370 mètres)

## 3-3 Typologies du bâti

### - La maison de village

**Situation:** dans le centre bourg, proche de la mairie, le long des rues principales.

Elle suit le principe de mitoyenneté.

Les cours ou jardins sont relégués en fond de parcelle, derrière le bâtiment.

Le matériau privilégié est le plus souvent la pierre, utilisée pour les murs, tant pour les encadrements des ouvertures que pour les décors portés (comme les chaînes d'angle ou les soubassements). Le bois est également utilisé pour les encadrements, généralement en façade postérieure.

Les ouvertures de l'étage et du comble sont souvent pourvues de garde-corps, en bois ou ferronnerie (fer forgé ou fonte).

La façade est recouverte d'un enduit, généralement clair : blanc, ocre ou grisé.

Le ton des enduits correspond au sable des rivières locales. Quelque fois, des peintures et badigeon sont utilisés, notamment au niveau des encadrements, soubassement et chaînes d'angle.

Les matériaux de construction utilisés sont le calcaire, le marbre, le grès et les galets. Les encadrements sont souvent en marbre, car plus solide que les autres pierres.

Les toits sont couverts de tuiles canal ou mécaniques.

L'une d'entre-elles, donnant sur la place Charles de Gaulle, est couverte d'un toit à la Mansart, en ardoise.

### Caractéristiques principales

- alignement sur la rue
- mitoyenneté
- rez-de-chaussée, un étage et comble (habitable ou non)
- ordonnancement des fenêtres en deux ou trois travées
- encadrements des ouvertures en pierre ou bois
- volets en bois, pleins, ou à rabattement en tableaux
- chaînes d'angle, seuils et appuis en pierre
- combles éclairés par des ouvertures de plus petites dimensions
- matériaux de construction : calcaire, grès et galets
- toit en croupe ou à deux pans, en tuile canal
- toit débordant, utilisation occasionnelle de la génoise.



Maison avec toit à la Mansart



Maison de village

## - La maison à galerie

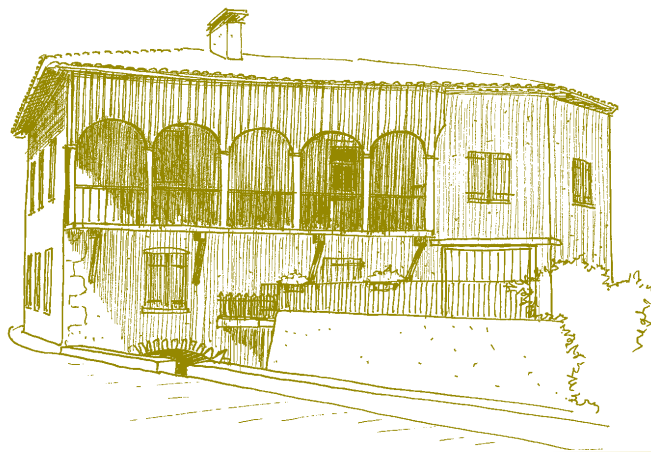
**Situation:** dans le centre bourg, proche de la mairie, le long des rues principales.

Ce type de bâti s'intègre dans les alignements de maisons le long des rues principales.

Cette maison a les mêmes caractéristiques que la maison de village. La différence majeure réside dans ses galeries animant la façade. Elles se trouvent généralement à l'étage ou en comble, et forment un balcon ou une loggia. Le toit déborde largement dessus, les recouvrant totalement. Elles sont en bois, tant par leur bardage partiel que pour leur balustrade.

Les matériaux de construction utilisés sont le calcaire, le grès et les galets. Les encadrements sont souvent en marbre, car plus solide que les autres pierres.

Les toits sont couverts de tuiles canal ou mécaniques (plates).



Maison à galerie

### *Caractéristiques principales*

- alignement sur la rue
- rez-de-chaussée, un étage et comble
- ordonnancement des fenêtres en travées, allant de deux à quatre
- galeries aux étages, généralement sur la façade donnant sur le jardin
- volets en bois, plein, ou à rabattement en tableaux
- combles éclairés par des ouvertures de plus petites dimensions
- matériaux de construction : calcaire, grès et galets
- toit en croupe ou à deux pans, en tuile canal
- toit débordant

## - L'immeuble

**Situation:** dans le centre bourg, proche de la mairie, le long des rues principales.

Il suit le principe de mitoyenneté, s'intégrant dans les alignements de maisons le long des rues principales.

Le matériau dominant est la pierre, utilisée pour la structure des murs, les encadrements des ouvertures et les décors portés (comme les chaînes d'angle ou les soubassement).

La façade est recouverte d'un enduit, traditionnellement à la chaux.

Des peintures et badigeons sont utilisés, notamment au niveau des encadrements, soubassement et chaînes d'angle, ainsi que sur les façades.

Les matériaux de construction utilisés sont le calcaire, le marbre, le grès et les galets.

Les toits sont couverts de tuiles canal ou mécaniques.

Les volets sont en bois, pleins, et peints.

L'étage médian est parfois agrémenté d'une ou plusieurs portes-fenêtres, s'ouvrant sur un balcon en ferronnerie (fonte ou fer forgé), reposant sur des consoles plus ou moins travaillées.

Les toits, débordants, sont en croupe, en pavillon ou à deux pans, recouverts de tuiles

### *Caractéristiques principales*

- alignement sur la rue
- mitoyenneté
- rez-de-chaussée, un ou deux étages et comble
- ordonnancement des fenêtres en travées, allant de deux à quatre
- diminution de la hauteur des ouvertures au fur et à mesure que l'on progresse sur la façade
- volets en bois, plein
- combles éclairés par des ouvertures de plus petites dimensions
- décor : chaînes d'angle, soubassement, encadrements enduits, consoles (des balcons)
- balcon à l'étage
- matériaux de construction : calcaire, marbre, grès et galets
- toit en croupe, en pavillon ou à deux pans, en tuile canal
- toit débordant



Immeuble

## - La ferme

**Situation:** dans le centre bourg, périphérie de village ou en hameau.

Les fermes, situées en centre bourg ou en périphérie de village, suivent le principe de mitoyenneté. Lorsqu'elles sont isolées, elles donnent sur un jardin ou une cour.

Elles se composent généralement de deux corps de bâtiment.

La partie habitation suit la typologie de la maison de village, ou de la maison à galerie. La façade principale se divise en plusieurs travées de fenêtres, aux encadrements de pierre. Les murs sont enduits, et marqués de quelques éléments de décors : soubassement, chaînes d'angle, appuis, génoise.

La grange peut-être mitoyenne à l'habitation, ou venir en retour d'équerre. Elle est le plus souvent ouverte sur l'extérieur, et comprend deux niveaux. L'étage, correspondant au fenil et est fermé par un clayonnage ou un bardage en bois, permettant la ventilation des récoltes ou du foin entreposé.



La ferme

Les murs sont en pierre et galets, liés à la proximité de la rivière du Salat.  
L'ensemble est couvert de toits débordants, en tuile canal.

### *Caractéristiques principales*

- retrait par rapport à la rue ou bâtiment isolé
- rez-de-chaussée, un ou deux étages et comble
- ordonnancement des fenêtres en travées, (au minimum trois)
- diminution de la hauteur des ouvertures au fur et à mesure que l'on progresse sur la façade
- volets pleins en bois
- combles éclairés par des ouvertures de plus petites dimensions
- décor : chaînes d'angle, soubassement, encadrements,
- grange comportant un clayonnage ou bardage en bois à l'étage
- utilisation des galets dans l'appareillage des murs
- toit en croupe, en pavillon ou à deux pans, en tuile canal
- toit débordant sur la grange, génoise sur la partie habitation.

### **Une variante: la ferme fortifiée**

Située en centre bourg, la ferme fortifiée suit les mêmes caractéristiques que la ferme traditionnelle mentionnée ci-dessus.

Elle se distingue par la présence d'une tour et d'éléments défensifs dans sa construction, comme des bouches à feu (ouvertures servant pour le tir) ou un important mur de clôture.

fermes fortifiées



## - La grange

**Situation:** dans le centre bourg, dans les hameaux.

Elle suit généralement le principe d'alignement sur la rue.

Le matériau privilégié est la pierre, utilisée pour les murs. Les encadrements des ouvertures et les menuiseries sont elles en bois. S'élevant sur deux niveaux, l'étage correspond au fenil. Il peut être ouvert sur l'extérieur ou se être fermé par un clayonnage ou un bardage en bois.

Les murs sont en pierres et galets, liés à la proximité du Salat.



La grange

### *Caractéristiques principales*

- alignement sur la rue
- rez-de-chaussée et étage, correspondant au fenil
- encadrement des ouvertures en bois
- utilisation des galets dans l'appareillage des murs
- chaînes d'angle en pierre
- toit débordant.

## - La demeure

**Situation:** dans le centre bourg.

La façade principale de la demeure s'ouvre généralement sur un jardin. Elle ne suit pas le principe d'alignement sur la rue et est isolée sur sa parcelle.

Le matériau de construction est la pierre, utilisée pour la construction des murs, les encadrements des ouvertures et les décors portés (comme les chaînes d'angle ou les soubassement).

Les ouvertures de l'étage et du comble sont souvent pourvues de garde-corps, en bois, en fer forgé ou en fonte.

Un balcon se trouve généralement sur la porte fenêtre centrale du premier étage.

La façade est recouverte d'un enduit, généralement clair : blanc, ocre ou grisé, teintes en lien avec le sable des rivières voisines. Peintures et badigeons sont parfois utilisés, notamment au niveau des encadrements, soubassement et chaînes d'angle.

La nature de la pierre utilisée est le calcaire, le marbre, le grès et les galets.

Les toits sont couverts de tuiles canal ou mécaniques, mais peuvent également être en ardoise.



Demeure

### *Caractéristiques principales*

- rez-de-chaussée, un étage et comble de hauteur parfois habitable
- ordonnancement des fenêtres en trois travées minimum, avec travée axiale en façade principale
- encadrement des ouvertures en pierre
- volets en bois, pleins
- chaînes d'angle, seuils et appuis en pierre
- combles éclairés par des ouvertures de plus petites dimensions
- garde-corps ou balcon sur les fenêtres des étages
- toit en croupe ou en pavillon, en tuile canal ou ardoise

Demeures



## - Les bâtiments publics

### Bâtiments communaux de la section de Prat

#### - mairie-école

##### Repères historiques

Le groupe scolaire de Prat date du premier quart du XX<sup>e</sup> siècle<sup>16</sup>. A l'heure actuelle, il comprend également les locaux de la mairie.

##### Description architecturale

Située sur la parcelle D2 401 du plan cadastral, la mairie-école de Prat donne sur la place du Pré commun du village, et est bordée par la rue Souvielle au nord.



Entrée de la mairie-Ecole

Mairie-Ecole aile ouest



De plan en U, elle s'ouvre sur une cour intérieure, fermée par un muret de clôture et un portail en ferronnerie, cantonné de deux piliers en pierre, sur lesquels trônent des lions en ronde-bosse. La mairie-école se compose d'un corps de bâtiment central, augmenté de deux ailes en retour d'équerre. Les trois sont de plan rectangulaire.

Le bâtiment central comprend les locaux de la mairie à l'ouest, et ceux de l'école à l'est. En rez-de-chaussée, sa façade est ordonnancée en sept travées de fenêtres. Elle comprend trois portes dotées de perron et escaliers, deux reportées sur les côtés, et une au centre. Sur les façades, autant sur rue que sur cour, en alignement des fenêtres et des portes, prennent place des jours de combles trilobés.

La façade donnant sur la rue Souvielle est elle aussi garnie d'une porte d'entrée, dont le linteau est mis en valeur par des moulures. Elle est accessible par un escalier à volée double et montée convergente (deux volées d'embranchement se faisant face).

Les murs, enduits et peints, ont un soubassement également enduit.

Les ouvertures, en arc surbaissé, sont pourvues d'encadrements en pierre, enduits. Les appuis sont également en pierre.

Les trois corps de bâtiment sont couverts de toits en croupe, débordants, en tuiles canal.

L'aile Est est également en rez-de-chaussée. Elle est percée de quatre portes d'entrées, alternant avec deux fenêtres.

L'aile Ouest s'élève sur deux niveaux. Les arcades surbaissées du rez-de-chaussée s'ouvrent sur le préau de l'école.

Aile est

Aile ouest



Ouverture trilobée en comble

## - Clos Saint-Joseph, hameau de Feuillerat

### Repères historiques

Le 31 décembre 1892, une école congréganiste (école dirigée par des religieux) de filles, privée, est ouverte sur la commune de Prat. Elle se trouve sur le hameau de Feuillerat. De 1894 à 1900, un pensionnat y est même annexé (AD09 1T672 et 1T158).

### Description architecturale

L'ancienne école de filles de Feuillerat, dit Clos Saint-Joseph, donne sur la place du hameau (parcelle D3 703 du plan cadastral).

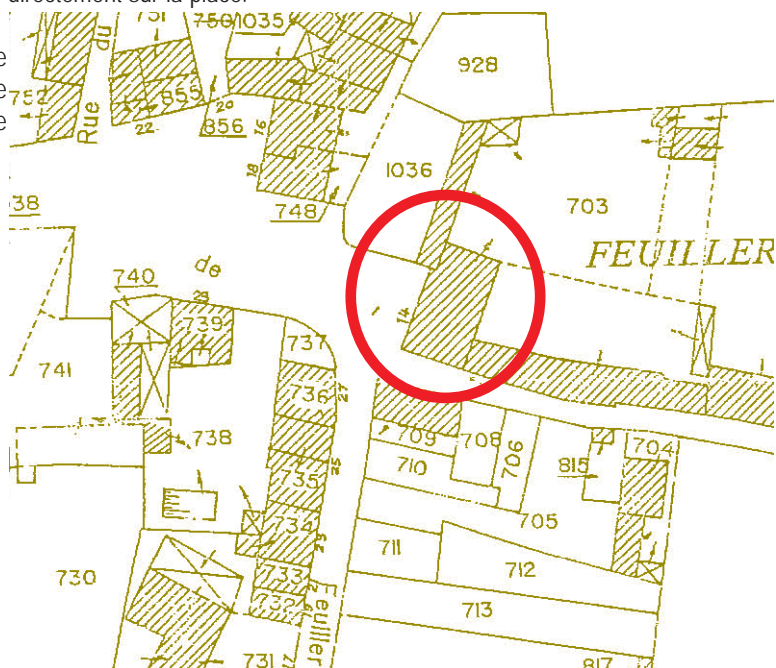
Elle se compose de plusieurs corps de bâtiments s'organisant en L, dont les façades postérieures s'ouvrent sur une cour (ou un jardin).

Le corps de bâtiment principal, de plan rectangulaire, donne directement sur la place.

Il s'élève sur trois niveaux, (rez-de-chaussée, étage et comble) et est ordonnancé en une série de trois travées de fenêtres (dont une quatrième a été éborgnée par la construction d'un bâtiment en rez-de-chaussée).



Le Clos St-Joseph



Ouverture de comble aux proportions plus modestes

Les ouvertures sont toutes en arc surbaissé, avec des encadrements en pierre enduits. Celles des combles sont de dimensions plus réduites. La porte d'entrée comporte une partie supérieure plus travaillée, avec une clef, un décor de table sur le tympan, et un linteau mouluré.

Les murs sont enduits, marqués par un soubassement et des chaînes d'angle enduits en surépaisseur.



Porte d'entrée: linteau mouluré, clé, et décor de table sur le tympan

L'ensemble de la bâtisse est couvert d'un toit en croupe, débordant, en tuiles canal.

Sur ce même bâtiment se devine l'ancienne fonction religieuse (l'école était tenue par les soeurs de la congrégation de Saint-Joseph de Tarbes). Dans les encadrements des fenêtres de l'étage prennent place d'anciens vitraux colorés, datant sans doute du XIX<sup>e</sup> siècle.



Ouverture en arc surbaissé



## - La poste

### Repères historiques

En 1934, des travaux sont projetés en vue de l'approbation des locaux de l'école pour la poste (AD09 201250).

### Description architecturale

La poste de Prat est comprise dans un bâtiment donnant sur la place bordant l'allée de la République (parcelle D2 254-1022 du plan cadastral).



La construction, de plan rectangulaire, s'élève sur deux niveaux. Les locaux de la poste se situent dans sa partie nord.

Les murs sont enduits, et partiellement recouverts d'un placage de moellons, notamment en rez-de-chaussée et sous le toit.

Le bâtiment est couvert d'un toit en croupe en tuile.

La Poste de Prat

## - La halle

### Repères historiques

La halle de Prat, appelée "Le Louvre" par les habitants de la commune, a été détruite dans les années 1920. En son lieu et place, se trouve un monument aux morts (AD09 201250).

### Description architecturale

Halle de plan rectangulaire, comprenant des arcades de pierre en arc en plein cintre. Elle était couverte d'un toit en croupe, en ardoise.



La place du Louvre avec sa halle  
Source AD09

*"Le sort en est jeté. La halle que possédait notre commune depuis plus d'un demi siècle, va disparaître; et cela malgré les protestations réitérées auprès de M. le préfet de l'Ariège et celle qui fut adressée à M. le ministre de l'intérieur, où nous demandions une enquête". (Extrait de la dépêche du 20 mai 1919)*

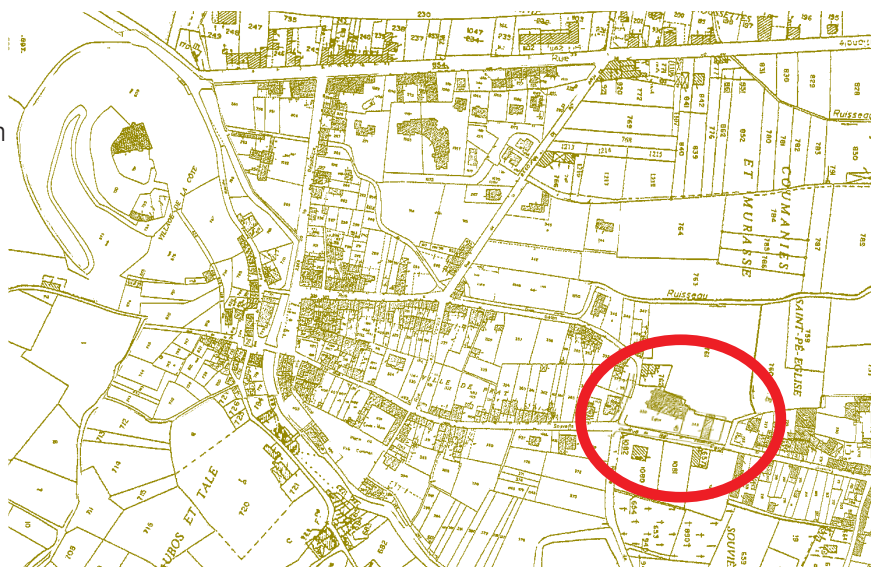
## - L'église

### Repères historiques

Un des portails latéraux de l'église date sans doute du XVI<sup>e</sup> siècle. L'édifice a subi divers travaux de restauration durant le XIX<sup>e</sup> siècle. Date notamment de cette époque le réaménagement de la façade, flanquée de deux tours, ainsi qu'une partie du décor intérieur<sup>1</sup>.

### Description architecturale

L'église de Prat se trouve à la sortie du bourg (parcelle D2 330 du plan cadastral), et peut être un lien topographique entre le bourg et le hameau de Feuillerat.



L'église



De plan allongé, elle est caractéristique des églises du sud-ouest français, par la présence de son clocher-mur en façade principale.

Son clocher-mur crénelé, en pierre, est agrémenté de deux tourelles couvertes de toits coniques en ardoise. Viennent ensuite la nef, les deux bas-côtés et le chevet plat.

Les murs, enduits, sont percés d'ouvertures en arc plein cintre, aux encadrements de pierre.



Le clocher-mur

Le portail latéral

Le portail latéral nord-est est le vestige le plus ancien de l'édifice. En arc brisé, ses piedroits, reposant sur des bases en pierre, comprennent deux groupes de deux colonnettes engagées, couvertes de quatre chapiteaux aux décors figuratifs (des visages humains) et ornementaux (des blasons). Le tympan, aujourd'hui fermé par l'imposte de la porte d'entrée, comprend quatre voussures en forme de tore (arrondies).



Chapiteaux aux décors figuratifs

L'église est couverte de toits débordants, en demi-croûpe sur les collatéraux, et à deux pans sur la nef, en tuiles plates, dites mécaniques.



<sup>1</sup> En 1846, l'église de Prat doit être restaurée par l'architecte Fiquet. La partie supérieure du clocher-tour tombe en ruine. Les dalles du parvis, de la nef et du cœur sont brisées.

De 1848 à 1851, une voûte en brique est construite sur le chœur. Une double voûte est également mise en place sur la nef. La toiture du porche est complètement remaniée. Les travaux sont exécutés par le maître plâtrier et entrepreneur Anouilha Julien.

En 1850, des chapiteaux en terre cuite sont posés en haut du fut des huit pilastres soutenant les arcs doubleaux de la voûte de la nef.

En 1853, des travaux de décoration sont exécutés dans le chœur par Anouilha Julien.

En 1856, il est question de construire un clocher à "éventail", par adjonction de tourelles sur les côtés. Ces tours serviraient à la desserte du sonneur et de l'horloger (qui auparavant étaient obligés de passer dans la nef). Le même architecte, M. Fiquet, est chargé de cet aménagement.

En 1857, une chaise en bois de noyer sculpté est acquise.

En 1864, des cloches sont achetées pour mettre au clocher. En 1874, une horloge est achetée.

En 1893, le clocher est toujours dans le même état, et les travaux ne semblent pas avoir lieu. Il menace la stabilité de l'édifice.

En 1912, les travaux sur les tours de l'église sont confiés à Andrieu Firmin et Acquiro Gaston, maçons charpentiers à Prat.

## - La chapelle Saint-Maur

### *Repères historiques*

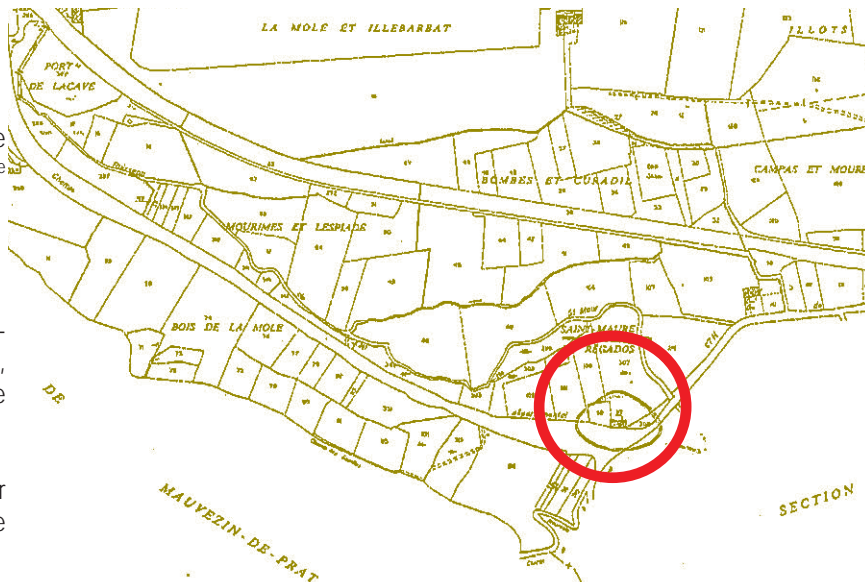
La chapelle Saint-Maur est d'origine Mérovingienne. Le bâtiment actuel date du XIX<sup>e</sup> siècle.

### *Description architecturale*

De plan en L, (nef et sacristie) la chapelle Saint-Maur se trouve sur la rive gauche du Salat, en contrebas de la route départementale (parcelle B57 du plan cadastral).

Elle se caractérise par son clocher-mur crénelé, soutenu par deux contreforts droits. Elle se compose d'une nef unique et d'un chevet plat.

Les ouvertures, en arc surbaissé, ont des encadrements en pierre.



La chapelle St-Maur

La nef est éclairée par une baie rectangulaire, sur laquelle prend place, à l'extérieur, une grille en ferronnerie. Le portail d'entrée porte une clef sculptée.

Les murs sont recouverts par un enduit ciment. La façade latérale l'est partiellement, laissant apparaître un appareillage de moellons, galets et fragments de brique.

L'édifice est couvert de toits débordants à longs pans, en tuile canal.

Détail du linteau de la chapelle, seul vestige du bâtiment origine ?



## - L'ancienne gare

**Situation:** le long de la voie ferrée reliant Saint-Girons à Bousens.

### *Repères historiques*

En 1906 est créée la société Corneil et Compagnie pour l'exploitation des plâtrières à Bonrepaux. Deux ans plus tard, avec l'augmentation du trafic et de l'industrie minière, le conseil municipal demande à la Compagnie du Midi d'agrandir la gare, de construire une voie de débord et un quai assez long afin de satisfaire les nouveaux besoins créés par l'ouverture dans la même année d'une usine à chaux, d'une usine de plâtre et d'une exploitation de cailloux concassés.

### *Description architecturale*

La gare se compose de trois corps de bâtiments couverts de toit à longs pans largement débordant, en ardoise.

Les deux corps de bâtiments mitoyens, sont les locaux de la gare proprement dite, le dernier étant les anciens sanitaires.

Le matériau privilégié est la pierre, utilisée pour les murs, tant pour les encadrements des ouvertures que pour les décors portés (comme les chaînes d'angle ou les sous-bassements).

La façade est recouverte d'un enduit de teinte ocre.

Actuellement propriété privée, elle a été réhabilitée en maison d'habitation.

Elle est cependant représentative des gares construites à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ou au début du XX<sup>e</sup> siècle, desservant les voies de chemin de fer créées dans le département de l'Ariège à cette époque.

### *Caractéristiques principales*

- rez-de-chaussée, un étage
- ordonnancement des fenêtres en deux travées (comble visible sur pignon)
- chaînes d'angle, seuils et appuis en pierre
- encadrement des ouvertures en pierre
- toit à long pan, largement débordant, reposant sur des corbeaux en bois



La gare



Les anciens sanitaires

## Bâtiments communaux de la section de Bonrepaux

### - L'église

#### Repères historiques

L'église de Bonrepaux remonte au plus tard à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. La date de 1784 figure sur la clef de son portail d'entrée. Elle a cependant subi quelques réparations durant le courant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, notamment au niveau de l'abside et de la toiture.<sup>22</sup> En 1857, l'église de Bonrepaux subit quelques réparations, notamment au niveau du chœur (les dégâts sont dus à l'humidité).

En 1926, la toiture de l'église et le clocher sont réparés par M. Folette (AD09 201251)



Le clocher mur

#### Description architecturale

L'église de Bonrepaux se trouve à l'entrée du bourg (parcelle A2 462 du plan cadastral).

De plan allongé, elle est caractéristique des églises du sud-ouest français, par la présence de son clocher-mur en façade principale. Celui-ci a été agrémenté d'un porche charpenté, protégeant le portail d'entrée. Ce dernier, à l'encadrement en pierre, porte une date sur sa clef: 1784.



Le portail d'entrée



Ouverture en arc plein cintre



Ebrasement rectangulaire



Date portée "1784"



Détail génoise double

Les murs, enduits sont percés d'ouvertures en arc plein cintre, aux encadrements de pierre. Certaines baies éclairant la nef ont été remaniées : elles sont pourvues d'un linteau en bois.

L'église est couverte d'un toit à longs pans, en tuile canal, recouvrant une génoise double.

## - L'ancienne école

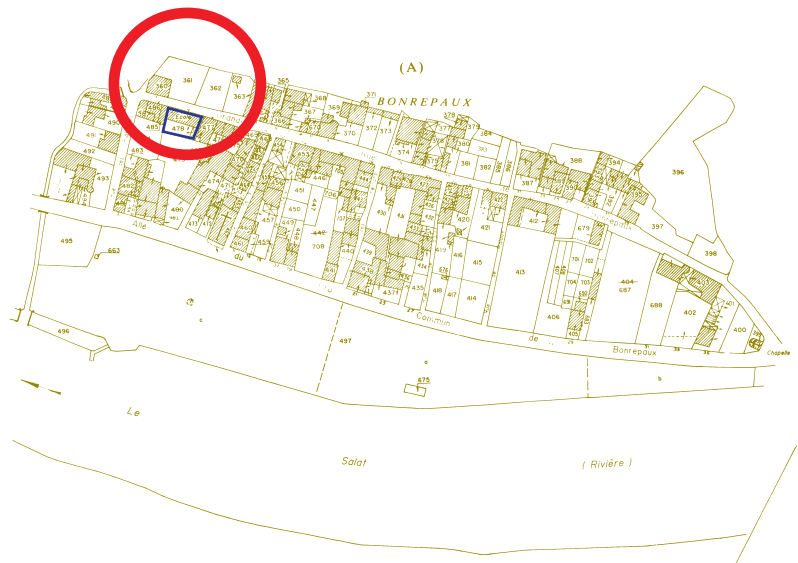
### *Repères historiques*

L'école de Bonrepaux, d'après les sources archivistiques, semble dater du premier quart du XX<sup>e</sup> siècle. Dans la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il est question de créer une école laïque primaire (AD09 1T88) et maternelle, dite enfantine, à Bonrepaux. Elle est ouverte en 1910.

En 1934, le conseil municipal demande de la supprimer, car trop peu d'élèves y viennent.

Les enfants doivent alors se rendre à l'école du village de Prat (AD09 1T577 et 1T88).

Les locaux servent actuellement de mairie annexe ou de bâtiment communal.



### *Description architecturale*

De plan rectangulaire, mitoyenne sur deux côtés, l'ancienne école de Bonrepaux donne sur la Grande Rue (parcelle A2 478 du plan cadastral).

En rez-de-chaussée, sa façade est enduite au ciment, et percée d'ouvertures rectangulaires aux encadrements de bois. Elle est couverte d'un toit débordant.

L'ancienne école de Bonrepaux

## 3-4 Prescriptions architecturales

Dans le cadre de restauration et rénovation de bâtiments anciens, il paraît intéressant d'utiliser les matériaux d'origine (chaux, sable de rivière, menuiseries bois, ardoise, tuile...) ainsi que leur mise en oeuvre traditionnelle et d'adapter ce type de matériaux aux techniques actuelles pour les bâtiments neufs plutôt que d'utiliser des éléments et matériaux préfabriqués.

*L'inventaire est un outil qui permet de repérer ces techniques traditionnelles et donc de les valoriser.*

*Les caractéristiques du bâti sont présentées ici sous forme de fiches pratiques qui reprènent les éléments principaux du bâti.*

La diversité des matériaux de construction participe largement à la qualité du bâti. Elle se caractérise par une richesse des teintes et des matières. Cela est lié principalement à la nature des matériaux qui sont traditionnellement issus du terroir avoisinant. Cela permet une harmonie entre le bâti et son environnement proche.

### La pierre

La pierre, prise sur place, est utilisée telle quelle ou taillée, pour construire les murs. La construction en pierre utilise une technique ancestrale qui fait la richesse du bâti traditionnel. Quelques principes doivent être respectés pour assurer la qualité des ouvrages.

Le **calcaire** est souvent associé avec d'autres roches. De médiocre qualité, il est toujours enduit afin d'améliorer sa protection contre les intempéries.

Les **grès** et **marbres** sont fréquemment utilisés pour les éléments taillés (linteaux, jambages, chainages), mais aussi pour la structure des murs.

Les **galets** de rivière s'utilisent en association à la pierre dans l'appareillage des murs, provenant directement du Salat.



### La brique

L'amélioration des voies de communication, en particulier l'arrivée du chemin de fer, a permis l'acheminement de matériaux manufacturés faciles à mettre en œuvre et souvent bon marché.

Ainsi, la brique de terre cuite est utilisée pour les encadrements d'ouvertures, les éléments fonctionnels ou décoratifs, comme les génoises



### Le bois

Il est présent dans la construction, pour les menuiseries, sous forme de bardage sur de petites dépendances agricoles, ou en structure porteuse : piliers des avant-toits par exemple.



### Ce qu'il faut retenir

Prendre les matériaux de construction sur place, les bâtir pour élever sa maison, c'est le fondement de l'architecture vernaculaire. Les difficultés de transports des matériaux, la simplicité des outils de construction expliquent cette démarche.

Jusqu'aux années 1950, la chaux a été la composante exclusive des liants de maçonnerie et d'enduit de façade.

Traditionnellement, les habitations étaient enduites à la chaux, alors que les granges et autres bâtiments agricoles étaient laissés en pierre apparente, nécessitant moins de protection et d'isolation.

### Les enduits

La plupart des maisons de village étaient protégées par un enduit. Bien que leur architecture était banale et régulière, cet enduit les mettait en valeur et animait les alignements de bâti le long des rues dans les villages.



Sur la commune de Prat-Bonrepaux, la plupart des enduits sont teintés. Soit ils prennent la teinte du sable de rivière utilisé, soit ils sont recouverts d'un badigeon coloré. La palette de couleurs va donc du beige clair ou gris foncé, en passant par des couleurs plus vives, qui ont fané avec le temps et qui paraissent pastel voir fades aujourd'hui.



En ville comme dans les hameaux, les façades colorées se côtoient et animent les alignements de bâti.



### Les décors

Les façades sont souvent pourvues de décors, plus ou moins travaillés. C'est le cas notamment des chaînes d'angle et des soubassements. Ceux-ci sont soit peints, soit portés en surépaisseur de l'enduit.



*Une chaîne d'angle portée en surépaisseur de l'enduit*

Chaînes d'angles et soubassements peuvent également être en pierre, recouverts d'un enduit ou d'un badigeon ou bien laissés nus.



Les décors se retrouvent également dans quelques détails, comme les dates portées sur les linteaux des portes, mais aussi les sculptures, venant en appuis de fenêtres ou sur les consoles en pierre supportant les balcons.



### Ce qu'il faut retenir

Lors de rénovations, il est fréquent de voir les enduits de façade refaits. L'utilisation de produits "prêts à l'emploi", déjà teintés dans la masse, et la mise en œuvre mécanique, amène à des revêtements de façades totalement uniformes, dénaturant le bâtiment.

De même des joints trop marqués, "beurrés", n'ont rien à voir avec les enduits à pierre vue liés à l'usure du temps.

Il est donc intéressant de repérer les teintes mais aussi l'aspect des enduits existants, souvent lié à la mise en œuvre, pour garder au bâti sa nature.

Les pleins (les murs) dominent toujours largement sur les vides (portes et fenêtres, et il convient de respecter cet équilibre le mieux possible.

### La disposition et la forme

Traditionnellement, fenêtres et portes de l'habitat étaient étroites et organisées en travées, de manière à protéger la maison intempéries.



On retrouve des portes et des fenêtres de forme rectangulaire ou en arc surbaissé.



Les encadrements des portes et des fenêtres peuvent être en pierre ou en bois.



Pour les portes, quand les piédroits sont en bois, ils reposent sur des socles en pierre, afin d'éviter le pourrissement des montants.



### Les menuiseries

La menuiserie est un élément constitutif de la façade et son traitement a un impact sur sa perception.

Dans l'habitat traditionnel, les menuiseries ont toujours été en bois et peintes. La peinture protège le bois des portes, fenêtres et volets des intempéries.



### Ce qu'il faut retenir

Il est tentant d'utiliser des matériaux préfabriqués comme le PVC car ils paraissent robustes et demandent peu d'entretien.

Il présente cependant la particularité d'avoir des profils menuisés très épais qui obturent la lumière et modifient le rapport des pleins et des vides. De plus, il soulève de nombreuses questions en terme de recyclage. Sa couleur blanche est souvent inadaptée aux couleurs dominantes de l'environnement.



## Les volets

Les volets ont une grande importance dans l'habitat. Ils ont d'abord un rôle de protection évident contre les intempéries. Ils apportent de la couleur sur les façades et soulignent les proportions des ouvertures.

### Le volet à lames

C'est le volet le plus classique. Il est composé de simples lames verticales tenues par des pentures de fer.



### Le volet persienné

Présent sur la commune, c'est la fabrication la plus aboutie. Un volet persienné est un volet en bois (ou en métal) constitué d'un cadre et de lamelles horizontales inclinées, sur tout ou partie de sa hauteur. Les lamelles peuvent être fixes ou mobiles.



### Le volet roulant

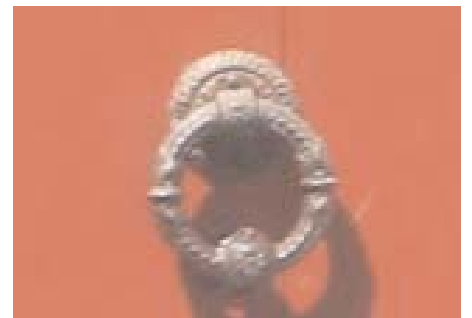
Il est souvent utilisé en rénovation. Sa mise en place doit être effectuée de manière à intégrer les coffres de volets roulants, toujours disgracieux en façade.



Les menuiseries en bois sont toujours préférables, soit conservées en l'état, soit refaites à l'identique.



*Une porte d'entrée à l'encadrement de pierre badigeonné à la chaux.*



*Un détail de heurtoir*

### Ce qu'il faut retenir

Les volets bois, même s'ils n'ont plus de fonction, doivent être maintenus pour conserver l'équilibre de la façade.



*Ici, la façade paraît bien " nue " sans ses volets...*

Une des caractéristique remarquable sur la commune de Prat-Bonrepaux est le travail du bois.

### Un savoir-faire local

De nombreux décors et détails de menuiseries sont réalisés en bois.

Ce sont des éléments que l'on trouve plus traditionnellement dans le Comminges, et peu sur le département de l'Ariège.

Il s'agit peut être là d'une "mode" importée du territoire voisin ou bien du fait qu'un artisan ébéniste installé sur la commune ait eu l'occasion de développer son art.

### Une utilisation spécifique

Des décors en bois se retrouvent sur les habitations, balustrades de balcons, décors en débord de toiture... autant que sur les granges, par le travail des bardages et ventilation des fenils. Généralement il s'agit d'un simple assemblage de planches alors qu'ici on trouve des clayonnages plus ou moins entrecroisés, formant des dessins géomé-



Il s'agit d'un savoir-faire qui mérite d'être souligné voir réinterprété lors de réhabilitation du bâti.



### Une gamme de couleurs

Les couleurs s'obtiennent de deux façons :

- en laissant les bois vieillir naturellement : le bois se couvre rapidement d'une patine dans les tons gris,
- ou à défaut, en choisissant des lasures de couleurs appropriée dans la gamme des teintes de l'environnement, qu'il soit paysager ou urbain.



### Ce qu'il faut retenir

Traditionnellement le bois est réservé à la structure des planchers et aux menuiseries, ainsi qu'à certains usages extérieurs spécifiques comme les clayonnages des fenils, les galeries en bois, dans les villages où ce type de dispositif existe traditionnellement.

Avec le temps, la couleur des bois à l'extérieur évolue. Il s'agit d'un phénomène de surface qui n'altère en rien les propriétés mécaniques ou la durabilité des bois. Leur aspect esthétique change. Le bois se "patine".

triques.

Les toits dessinent au loin la silhouette des villages, sur un fond de ciel ou un rideau d'arbres plus sombre.



### La forme

Les formes de toitures varient selon le volume du bâti et sa nature.

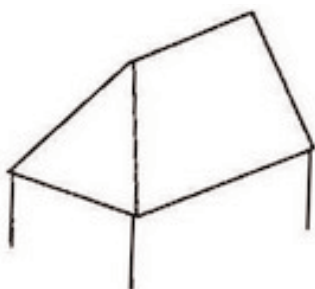
### Toit à deux versants

Forme de toiture la plus répandue. Simple, elle se retrouve sur les maisons de village, mitoyennes et en alignement le long des rues.



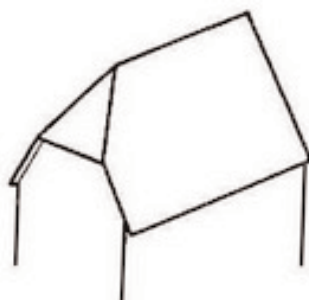
### Toit en croupe

Toiture plus complexe comprenant quatre versants. Se retrouve généralement sur les maisons et demeures de plus grande envergure.



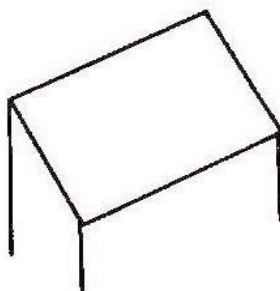
### Toit en demi-croupe

Variation du toit en croupe.



### Toit en appentis

Toiture la plus simple, servant généralement de couverture aux dépendances, abris ou remises de jardins.



### La couverture

La tuile canal ou mécanique est le matériau le plus fréquent sur le secteur de Prat-Bonrepaux. On trouve ponctuellement de l'ardoise.



### Les détails

Un soin particulier est apporté à la liaison entre le mur et le toit, qui constitue un élément fonctionnel et esthétique important de la maison. Deux traditions se côtoient :

- le débord de toit,
- le couronnement en saillie, grâce aux génoises.

Ces génoises sont formées de plusieurs rangs de tuiles rondes (généralement deux), disposées en quinconce. L'intérieur des tuiles est rempli au mortier de chaux.



Il est intéressant lors de rénovation de façades de maintenir ces génoises, même si le côté esthétique prend le pas sur le fonctionnel. Une toiture pourvue d'une génoise n'est jamais équipée d'une gouttière.

Les éventuels éléments de décoration comme les crêtes, les épis de faitage et les rives de toit participent au charme de la construction et doivent être préservés dans la mesure du possible



## 4 - Le petit patrimoine

En complément de l'inventaire du patrimoine territorial du patrimoine bâti réalisé sur les communes pilotes du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises, un inventaire du petit patrimoine bâti est effectué sur l'ensemble des communes du périmètre.

Le petit patrimoine bâti comprend :

- le patrimoine religieux : croix, calvaires, oratoires.
- le patrimoine lié à l'eau : fontaines, lavoirs, abreuvoirs, puits, ponts piétons.
- le patrimoine lié aux activités humaines : métiers à ferrer, poids publics, fours à pain isolés des maisons, pigeonniers, gloriettes...

Une enquête sur le petit patrimoine bâti est actuellement menée auprès des communes par une étudiante stagiaire co-encadrée par le CAUE de l'Ariège et le syndicat mixte de préfiguration du PNR Pyrénées Ariégeoises.

Cette enquête consiste à recenser les éléments de petit patrimoine bâti, de préciser leur localisation et d'évaluer les projets des municipalités concernant ce type de patrimoine. Des fiches par type de petit patrimoine bâti ainsi qu'un questionnaire sont à compléter. Une collaboration est demandée auprès des délégués du PNR pour réaliser cet inventaire avec l'aide des services du PNR et du CAUE.

Cet inventaire spécifique a pour objectif de préserver ce type de patrimoine. Au-delà d'une démarche de conservation, l'objectif est d'accompagner les communes dans leurs projets de valorisation du petit patrimoine bâti à des fins économiques, sociales (amélioration du cadre de vie) et touristiques.

### 4-1 La demande de la commune

La commune de Prat-Bonrepaux possède des chemins de randonnée et de promenade qu'elle voudrait relier à la thématique du petit patrimoine.

### 4-2 Les éléments recensés

Petit patrimoine religieux :

- 9 croix et un chemin de croix du calvaire
- 3 oratoires
- 1 plaque funéraire gallo-romaine

Petit patrimoine lié à l'eau :

- 1 pont
- 5 abreuvoirs
- 1 fontaine à pompe
- 1 ancien lavoir couvert
- 1 ancienne roue à aubes de l'usine de Prat

Petit patrimoine lié aux activités humaines

- 1 Poids public
- 1 métier à ferrer

Au total la commune recense 24 éléments de petit patrimoine bâti.

### 4-3 Particularités liées à la commune sur le petit patrimoine bâti

La commune de Prat-Bonrepaux recense un petit patrimoine bâti important et diversifié. Deux à trois éléments se regroupent à des endroits précis dans le bourg mais également dans les hameaux. On distingue plusieurs petits regroupements, le hameau Les vielles, le hameau Courbieu, le bourg de Bonrepaux.

**- Hameau Les Vieilles :**

- 1 - une croix et une fontaine/ abreuvoir
- 2 - un métier à ferrer



la croix et la fontaine/abreuvoir

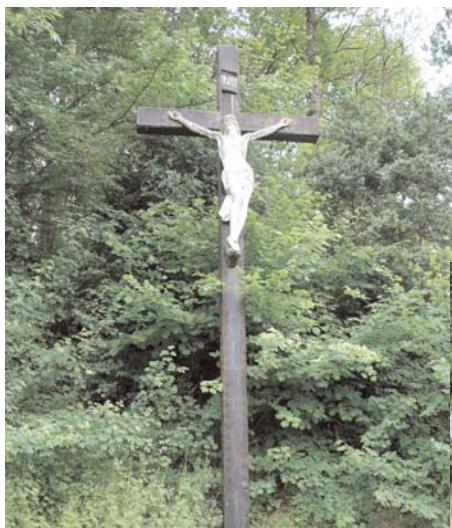


le metier à ferrer



**- Hameau Courbieu :**

- 1 - une croix
- 2 - un abreuvoir
- 3 - un lavoir



la croix

L'abreuvoir et le lavoir



- Bonrepaux :

- 1 - un abreuvoir
- 2 - un escalier en pierre
- 3 - un oratoire



abreuvoir



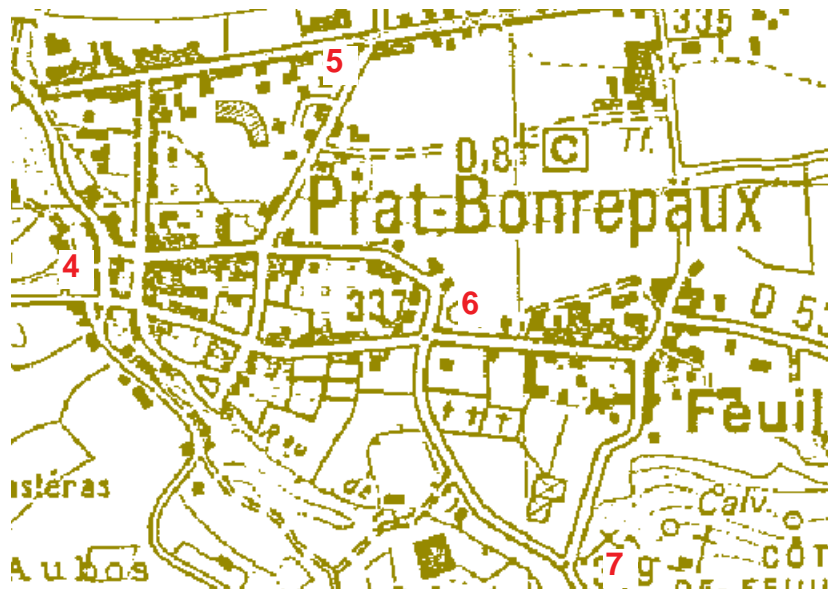
escalier en pierre

oratoire



- Centre bourg :

- 4 - une croix et une fontaine sur la plce centrale
- 5 - une croix et le poids public sur une petite place
- 6 - l'église qui regroupe 2 croix et une plaque funéraire dans le jardin du presbytère
- 7 - le calvaire avec un chemin de croix et un oratoire



La commune compte deux éléments protégés :

- Une croix du XVIIIème siècle inscrite aux Monuments Historiques située sur la place centrale.
- Une plaque funéraire d'un centurion romain classé aux Monuments Historiques située au presbytère.

Prat-Bonrepaux possède un seul lavoir au hameau de Courbieu, des descentes aux ruisseaux étaient aménagées pour aller faire la lessive.

## 4-4 Les actions mises en place

Pour l'instant la commune n'a mené aucune action concernant le petit patrimoine bâti.

## 4-5 Les projets

Le métier à ferrer : Situé sur une parcelle privée dans le hameau des Vieilles, il a été récemment donné à la commune. La municipalité souhaite le déplacer pour le mettre en valeur.

La plaque tombale gallo-romaine : La mairie souhaite déplacer cette plaque afin de la valoriser dans le village.

Il serait intéressant d'agir en fonction des micro-sites.

## 4-6 Propositions d'actions

1- **Hameau Les vieilles** : Il serait intéressant de redonner un côté pastoral à ce hameau. En remettant en fonctionnement l'abreuvoir et la fontaine et en intégrant à l'ensemble le métier à ferrer.

2- **Hameau Courbieu** : Ce hameau recense le seul lavoir de la commune qui date du début du 20ème siècle, des travaux de réhabilitations sont nécessaires : Toiture, nettoyage, mise en fonctionnement... L'abreuvoir a également besoin de travaux, mais le développement de la végétation demande des recommandations de professionnels afin de conserver certains éléments (voir avec l'Agence des Naturalistes Ariégeois, ANA).

3- **Bonrepaux** : Un petit oratoire privé est perché au dessus de la route (cet oratoire situé sur l'ancienne route a été créé en 1610 pour protéger les voyageurs de ce lieu dangereux), il est actuellement inaccessible car il demande de passer sur un terrain privé. Le propriétaire est prêt à défricher pour permettre d'ouvrir une vue sur l'oratoire depuis la route. Un petit abreuvoir en pierre à proximité sur la nouvelle route porte également un intérêt. Il serait intéressant de mettre une signalétique au dessus de l'abreuvoir pour expliquant brièvement sa fonction.

### Centre bourg

4- **Place centrale** : signaler que la croix est inscrite aux monuments historiques et qu'elle date du 18ème siècle.

5- **Place** : Valoriser le poids public par un panneau expliquant sa fonction ancienne ainsi que sa fonction actuelle. Il serait également intéressant de déplacer le métier à ferrer à cet endroit pour donner à cette place un thème sur les anciennes activités humaines. (l'emplacement du métier à ferrer est à déterminer). La croix cassée par un élagage a besoin d'être restaurée et replacer sur son socle.

Afin de valoriser les autres petits groupements et les éléments qui sont isolés, il serait intéressant de créer plusieurs petits circuits pédestres à thème autour du petit patrimoine bâti, la disposition des éléments ainsi que les chemins existants le permettent. Ce sentier à thème serait valorisé par une fiche explicative.



abreuvoir chemin du Mounet



abreuvoir des Bernes



Croix de Feuillerat



chemin de croix

## 4-7 Liens éventuels avec d'autres communes

Il serait intéressant de valoriser les berges du Salat avec la commune de Lacave. Prat-Bonrepaux possède une ancienne roue à aubes qu'il serait intéressant de remettre en fonctionnement et Lacave possède de l'autre côté du pont un lavoir-couvert qui peut être valorisé avec la roue et donner ainsi à l'ensemble un cachet supplémentaire autour du patrimoine lié à l'eau. Le micro-site de Bonrepaux peut faire partie de ce projet de par sa proximité avec le Salat et l'ancien moulin.



Roue à aubes



Lavoir de Lacave



# 5. Autres propositions d'actions

## 5-1 Prat-Bonrepaux : l'entrée nord du Parc Naturel Régional

La commune de Prat-Bonrepaux, de par sa situation sur l'axe Saint-Girons/Saint-Martory, se situe à l'entrée nord-ouest du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises. Pour cela, son entrée nord doit être particulièrement travaillée, afin de donner la meilleure image possible de ce PNR.

Dans un premier temps, l'utilisation du végétal, par des alignements d'arbres, permettrait de signaler l'entrée dans l'agglomération, tout en faisant ralentir les véhicules. Ces aménagements seront entièrement à retravailler lorsque la déviation sera terminée, le flux de véhicules étant alors considérablement diminué.

La traverse du village a été aménagée dans le cadre des « traverses d'agglomération » et ne nécessite pas d'aménagement particulier.

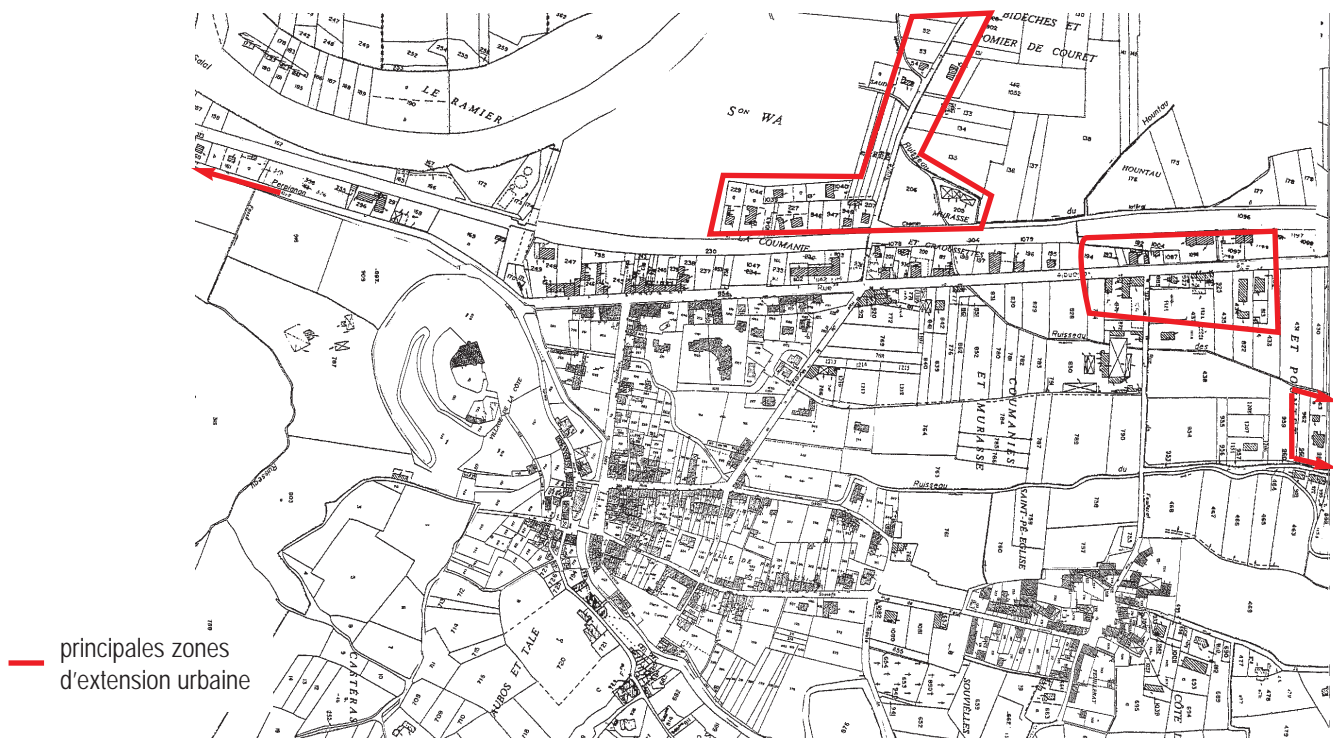


Plantation de massifs végétaux de taille moyenne pour ne pas boucher la visibilité tout en marquant l'entrée dans l'agglomération

## 5-2 Développement urbain

L'habitat pavillonnaire récent s'étend dans la plaine, le long des voies de communication desservant Prat et entre ses principaux hameaux: au nord en allant sur Bonrepaux, à l'est, le long de la départemental conduisant à Saint-Girons, et entre Prat, Feuillerat, Pouech et les Vielles. Il s'agit de maisons pavillonnaires en rez-de-chaussée, s'intégrant peu dans le paysage.

Des propositions de zonages urbains pertinentes ont été proposées par le cabinet d'étude s'occupant du PLU de la commune. Elles ont été établies en fonction des noyaux existants et de l'analyse des contraintes (Anne Lebeau, 2006).



## 5-3 Espaces publics

Que ce soit sur Prat ou sur Bonrepaux, les espaces publics pourraient être aménagés afin de devenir des lieux de rencontre et de détente pour les habitants de la commune.

Les deux places de Prat, ainsi que celle de Feuillerat sont actuellement des espaces très minéralisés. Une simple végétalisation des espaces, et quelques éléments de mobiliers peuvent dans un premier temps redonner la place aux piétons.

Tous ces aménagements doivent prendre en compte des problèmes d'accessibilités liés aux personnes à mobilité réduite.



Place Charles de Gaulle



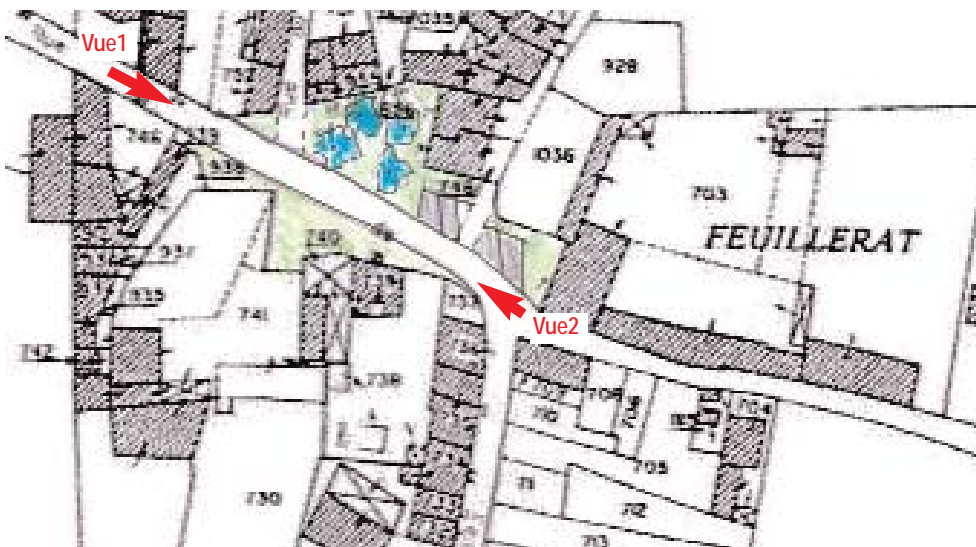
Place de la poste

### Exemple d'aménagement pour la place de Feuillerat :

Il s'agit d'un élargissement de la voirie sur lequel donnent les façades principales de maison. Deux arbres se situent sur un espace engazonné.

Pour donner un aspect plus convivial à cette place, il faut :

- réduire l'emprise de la voirie,
- organiser quelques places de stationnement,
- favoriser l'espace vert (bancs, jeux, plantations).



Vue1

Place de Feuillerat



Vue2

### Exemple d'aménagement pour Bonrepaux :

La rue principale de Bonrepaux est séparée du Salat par un espace enherbé et planté, sans fonction précise apparente. Une partie en stabilisé sert pour les manifestations locales (fête, pétanque..) le reste est utilisé pour le stationnement. Cet espace est très intéressant car il longe le Salat et représente une zone plantée très importante dans le village. Une promenade piétonne (sol stabilisé permettant le passage de poussettes ou vélos) peut-être tracée le long du talus qui protège du Salat. Le stationnement doit être cantonné à un seul secteur et des bancs, jeux d'enfants, tables et poubelles peuvent être installées à l'ombre des arbres.

zone réservée aux manifestations locales



Accès à la zone



Espace enherbé à équiper



## 5-4 La chapelle oratoire de Bonrepaux

Située à la sortie du bourg, elle mérite d'être mise en valeur. Certains travaux de remise en état sont à envisager (réfection de la toiture comme elle devait être à l'origine, un toit dit à l'impérial, en ardoise, avec un épis de faitage), de même qu'un aménagement des abords, par de la végétation et un entretien régulier.

Deux chapelles identiques se retrouvent à chaque entrée du village de Lacave.

Un circuit de découverte de ce patrimoine pourrait être créé entre les deux communes, intégrant des éléments du petit patrimoine religieux.



Chapelle oratoire à Bonrepaux



Chapelles oratoire à Lacave

## 6 - Annexes

- *les données de l'inventaire*
- *cadre réglementaire*
- *glossaire*
- *sources et bibliographie*
- *adresses utiles*

## Les données de l'inventaire

Les éléments les plus représentatifs du territoire sont inventoriés grâce aux fiches réalisées à partir des bases de données du Service Régional de l'Inventaire.

### *L'inventaire sur la commune de Prat-Bonrepaux*

Sur la commune de Prat-Bonrepaux, tous les bâtiments, qu'ils soient publics ou privés, ont été pris en compte. Seuls les édifices les plus représentatifs des typologies locales ont été relevés et étudiés. Ainsi, mairie, écoles, églises et chapelles ont fait l'objet d'une étude. Plusieurs maisons (suivant l'intérêt porté à un détail architectural ou au décor) ont été étudiées pour chaque typologie : maison de village, immeuble, maison à galerie, demeure, ferme et grange.

### *Les bâtiments publics*

Ils ont tous été étudiés et ont donc fait l'objet de fiches, qui seront à terme reversées sur la base Mérimée du Ministère de la Culture. Pour leur étude plus systématique, se reporter au présent dossier.

### *Les bâtiments privés étudiés*

#### **La maison de village**

Deux maisons de village ont fait l'objet d'une étude. Elles se trouvent dans le village de Prat.

L'une est représentative de la maison de village type, avec ses deux travées et son enduit de façade de couleur ocre.

La seconde a été étudiée, pour la richesse de sa façade : balcon soutenu par des consoles sculptées, lambrequins aux fenêtres, toit à la Mansart en partie en ardoise et lucarnes.



#### **La maison à galerie**

Comme pour la typologie sur l'immeuble, un édifice représentatif a été étudié.



#### **L'immeuble**

Un édifice a été étudié, représentatif de cette typologie.



#### **La demeure**

Deux demeures ont été étudiées dans le centre de Prat.



Le château de Prat a également fait l'objet d'une fiche d'inventaire détaillée.



#### **La maison pavillonnaire**

Une maison pavillonnaire, située sur l'extension contemporaine de Prat, le long de la départementale allant à Saint-Girons, a fait l'objet d'une étude.



#### **La ferme**

Deux fermes ont été étudiées. L'une se trouve à Prat. Elle est représentative de sa typologie, avec sa partie habitation et sa grange (actuellement convertie en garage).



L'autre se trouve à Bonrepaux. Il s'agit d'une ferme fortifiée, variante de la typologie initiale.





### LES DOCUMENTS D'URBANISME

*Les documents d'urbanisme déterminent les conditions permettant :*

- de limiter l'utilisation de l'espace,
- de préserver les activités agricoles,
- de protéger les espaces forestiers, les sites et les paysages,
- de prévenir les risques (naturels et technologiques),
- de prévoir suffisamment de zones réservées aux activités économiques et d'intérêt général,
- d'établir des terrains constructibles pour les logements en fonction des besoins présents et futurs.

Les principaux documents d'urbanisme :

- la carte communale,
- le plan local d'urbanisme (PLU),
- le schéma de cohérence territoriale (SCOT).

données extraites des sites :

<http://www.cauearriege.org>

<http://www.caue-mp.fr>

<http://www.midi-pyrenees.equipement.gouv.fr>

### LA CARTE COMMUNALE

*Qu'est-ce qu'une carte communale ?*

C'est un document d'urbanisme et de planification destiné aux communes qui ne sont pas dotées de PLU. Elle permet d'organiser et de clarifier l'évolution de l'urbanisation.

*Qui est à l'initiative d'une carte communale ?*

L'élaboration de la carte communale est menée conjointement par la commune et par l'Etat. L'initiative en revient au maire, avec l'accord du conseil municipal.

*Quel est son contenu ?*

Le dossier comporte un rapport de présentation et un document graphique qui délimite les zones constructibles et les zones constructibles et les zones naturelles dans lesquelles les constructions ne seront pas autorisées.

Contrairement au PLU, la carte communale ne comporte pas de règlement. C'est le règlement national d'urbanisme qui s'applique (RNU).

Plusieurs étapes doivent être respectées qui n'existaient pas précédemment :

- l'enquête publique qui doit précéder l'approbation par le conseil municipal et le préfet,
- la publicité sur l'approbation dans la presse et par affichage.

*Quelle est la durée de validité d'une carte communale ?*

Contrairement aux anciennes cartes communales, celles élaborées depuis le 1er avril 2001 n'ont pas de durée de validité. Elles pourront être révisées.

*Quelle est la portée de la carte communale ?*

En délimitant les zones constructibles, la carte communale permet à la collectivité de s'affranchir de la règle de constructibilité limitée. Par exemple, en cas de catastrophe naturelle, les bâtiments détruits ne pourront être reconstruits, pour cause de sécurité.

Elle permet également l'institution d'un droit de préemption sur des secteurs de la commune, dans le but de réaliser un aménagement ou un équipement. Le droit de préemption offre la possibilité de se porter acquéreur d'un terrain à l'occasion de sa mise en vente. Enfin, l'approbation de la carte communale

permet à la commune d'obtenir la compétence en matière d'autorisations d'urbanisme en lieu et place de l'Etat. Cependant, ce transfert n'est pas automatique, il doit être décidé par le conseil municipal.

*Qui approuve la carte communale ?*

L'approbation se fait conjointement par le conseil municipal (par délibération) et par le préfet (arrêté préfectoral).

*Peut-on réaliser des cartes intercommunales ?*

Si un établissement public de coopération intercommunales (EPCI) a reçu cette compétence transférée par les communes, il peut établir une carte communale à l'échelle de l'ensemble des communes composant l'EPCI.

*Comment passer des anciennes aux nouvelles cartes communales ?*

Les cartes communales en cours de validité au 1er avril 2001 continuent à être applicables jusqu'à l'expiration du délai de quatre ans. Elles ne pourront pas être renouvelées dans leur forme actuelle.

### LE PLAN LOCAL D'URBANISME

#### *Qu'est-ce qu'un plan local d'urbanisme (PLU) ?*

Le plan local d'urbanisme (PLU) est le document de planification de l'urbanisme communal ou intercommunal. Il remplace le plan d'occupation des sols (POS) depuis la loi 2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbains, dite loi SRU.

Le PLU est codifié dans le code de l'urbanisme, essentiellement aux articles L.123 et suivants, et R.123 et suivants.

Ce nouveau document d'urbanisme doit être l'expression d'un projet d'aménagement et de développement durable ; dans ce cadre, il précisera le droit des sols applicable à chaque terrain.

#### *Le POS approuvé reste-t-il applicable ?*

En remplaçant les POS par les PLU, la loi n'abroge pas les POS approuvés. Ils continueront à s'appliquer dans leur état actuel jusqu'à leur première modification ou révision qui devra se dérouler selon la forme et en respectant le fond des PLU. Le POS approuvé reste donc applicable jusqu'à sa première révision intervenant après le 1er avril 2001.

#### *Qui est à l'initiative d'un PLU ?*

L'élaboration d'un PLU fait l'objet d'une concertation entre Etat, Département, Région, conseil municipal et public. Son approbation est soumise à une enquête publique. Elle est effectuée en vue d'informer, de connaître l'opinion de la population et de recueillir l'avis d'un commissaire enquêteur indépendant.

#### *Quel est son contenu ?*

Le PLU doit, avant de fixer les droits à construire dans le zonage et le règlement, permettre de présenter le projet d'aménagement et de développement durable retenu pour le territoire concerné. C'est à la commune à élaborer et présenter ce projet qui doit explicitement figurer dans le dossier de PLU. Cette pièce du dossier est un document obligatoire et complémentaire au rapport de présentation.

Le dossier du PLU comprend :

- un rapport de présentation,
- un projet d'aménagement et de développement durable (PADD),

- des orientations d'aménagement particulières,
- des documents graphiques du règlement,
- un règlement,
- des annexes.

#### *Le règlement du PLU sera-t-il identique à celui des anciens POS ?*

Le contenu du règlement ne subit pas d'importants changements ; à signaler toutefois :

- la suppression de l'article 15 des anciens POS qui concernait le dépassement du coefficient d'occupation des sols ;
- l'impossibilité de fixer une superficie minimale des terrains constructibles, sauf pour des raisons techniques liées à la réalisation d'un dispositif d'assainissement individuel.

#### *Y a-t-il des changements dans le zonage ?*

Le changement important concerne les zones dites naturelles des anciens POS. Il est la conséquence d'un objectif fort de la loi : maîtrise de l'urbanisation diffuse et de l'étalement urbain.

Un PLU comprendra :

- des zones U déjà urbanisées ou pour lesquelles les équipements publics permettent l'urbanisation,
- des zones AU à caractère naturel, mais destinées à être ouvertes à l'urbanisation ; des zones A correspondant aux zones agricoles,
- des zones N à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages.

Des constructions peuvent être autorisées dans des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées, à la condition qu'elles ne portent atteinte ni à la préservation des sols agricoles, ni à la sauvegarde des sites, milieux naturels et paysages.

#### *Peut-on faire des PLU intercommunaux ?*

Les PLU peuvent porter sur l'intégralité du territoire d'une ou plusieurs communes. Dans le cas d'un PLU intercommunal, l'établissement de coopération intercommunale qui conduit la procédure doit être compétent pour cela.

#### *Comment se fera le passage POS - PLU ?*

Trois cas de figures sont à envisager :

- le POS approuvé est devenu PLU au 1er avril 2001 ; il reste applicable en l'état jus-

qu'à la première révision qui sera prescrite ;

- le POS est en cours de révision, les études sont faites, le projet a été arrêté par le conseil municipal avant le 1er avril 2001 ; la révision se poursuit dans la forme POS jusqu'à son approbation. C'est la modification ou la révision suivante qui nécessitera d'être réalisée sous forme de PLU ;
- le POS est en cours de révision, mais le document n'a pas été arrêté par le conseil municipal avant le 1er avril 2001 ; la révision devra se poursuivre selon la forme et en intégrant le fond des nouveaux PLU.

#### *Un PLU pourra-t-il être révisé ?*

La procédure de révision est prévue par la loi ; elle peut ne porter que sur une partie du plan. Toutefois, lors de la première révision intervenant après le 1er avril 2001, le POS (devenu PLU) doit être mis en totalité en conformité avec le contenu de la nouvelle loi.

#### **Les modifications sont-elles toujours possibles et dans les mêmes conditions que pour les POS ?**

La procédure de modification a été reconduite par la loi ; mais elle comporte des changements notables autant sur la forme que sur le fond de l'objet de la modification.

Sur la forme, la principale évolution consiste à soumettre à enquête publique toute modification, y compris pour la réduction ou l'abandon d'un emplacement réservé au profit de la commune.

Sur le fond, la loi restreint l'objet pour lequel une modification est possible ; notamment elle ne doit pas avoir pour effet de réduire une protection édictée en raison de la valeur agricole des terres, de la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels. Concrètement, toute réduction d'une zone naturelle ou agricole ne pourra se faire sous la procédure de modification.

#### *Un PLU peut-il être abrogé ?*

La loi a supprimé l'article législatif qui interdisait d'abroger les POS (et donc les PLU). La commune est libre de choisir entre le maintien et l'abrogation. Dans ce cas, il sera nécessaire d'expliquer cette décision dans le rapport du dossier soumis à enquête publique. Le passage à la carte communale ou le retour au règlement national d'urbanisme sont donc possibles.



### LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

#### *Qu'est-ce qu'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) ?*

Les schémas de cohérence territoriale remplacent les anciens schémas directeurs. Ce sont des documents d'urbanisme qui, au vu d'un diagnostic et au regard de prévision sur les évolutions des fonctions et des besoins d'un territoire, fixent les orientations générales de l'organisation de l'espace, déterminent les grands équilibres entre espaces urbains et espaces naturels et agricoles.

#### *Qui est à l'initiative d'un SCOT ?*

Les SCOT sont élaborés à l'initiative des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale compétents. Le maître d'ouvrage du SCOT est un EPCI ou un syndicat mixte. L'EPCI détient la compétence soit de la loi (cas des communautés d'agglomération), soit des compétences qui lui ont été déléguées par les communes et des statuts qui en résultent (cas des communautés de communes ou des syndicats).

Le SCOT n'est pas un document d'urbanisme obligatoire : c'est aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) d'en décider. C'est un document adapté aux agglomérations puisqu'il permet de mettre en cohérence les politiques sectorielles en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacement, d'équipements commerciaux.

#### *Quelles sont les principales étapes de la procédure d'élaboration ?*

A l'initiative des communes ou de leurs établissements compétents, le préfet délimite un périmètre d'un seul tenant et sans enclave.

Le maître d'ouvrage établit un projet d'aménagement et de développement durable dont il débat les grandes orientations.

L'Etat porte à la connaissance les éléments juridiques et techniques ainsi que les informations nécessaires à l'élaboration. Les autres partenaires sont associés à leur demande.

A l'issue des études, le projet formalisé dans un dossier est arrêté par l'EPCI qui le soumet à l'avis des différents partenaires (Etat, collectivités locales, ...) et ensuite à enquête publique avant de l'approuver.

#### *Quelle est la durée de validité d'un SCOT ?*

Le SCOT peut être révisé selon la même procédure sans devoir respecter une durée de validité quelconque. Si le SCOT n'est pas révisé sur une période de dix ans, il fait l'objet, à l'expiration de ce délai, d'une analyse des résultats produits. L'EPCI doit alors délibérer soit pour le maintenir en l'état, soit pour le réviser. A défaut, le SCOT devient caduc.

#### *Quel est le contenu du SCOT ?*

A partir d'un projet d'aménagement et de développement durable pour l'agglomération, le SCOT présente les orientations générales d'aménagement de l'espace. Les principes sont exprimés dans un rapport de présentation, un document d'orientation comprenant éventuellement des documents graphiques. Toutefois, il n'y a pas, dans le SCOT, de carte de délimitation générale des sols.

#### *Quelle est la portée du SCOT vis à vis des autres documents de planification ?*

Les autres documents de planification sectorielle doivent être compatibles avec les SCOT. Il s'agit des programmes locaux de l'habitat, des plans de déplacements urbains, des schémas de développement commercial, des plans locaux d'urbanisme et des cartes communales.

Etre compatible doit être compris comme ne pas aller à l'encontre, ne pas compromettre les objectifs du SCOT.

#### *Quelles sont les conséquences en l'absence de SCOT dans une agglomération ?*

La loi institue une forte invitation à élaborer des SCOT dans les agglomérations. Elle prévoit en effet une règle de constructibilité limitée pour les communes situées à moins de 15 km de la partie agglomérée des unités urbaines de plus de 15 000 habitants lorsqu'elles ne sont pas incluses dans un périmètre de SCOT.

A l'intérieur des zones NA des POS approuvés au 1 avril 2000 et devenus des PLU, les droits à construire sont préservés. Par contre, lors de la révision des PLU les zones naturelles et d'urbanisation future de ces communes ne pourront être ouvertes à l'urbanisation après le 1er janvier 2002. Toutefois, une extension limitée de l'urbanisation peut être prévue dans les documents d'urbanisme avec l'accord du préfet.

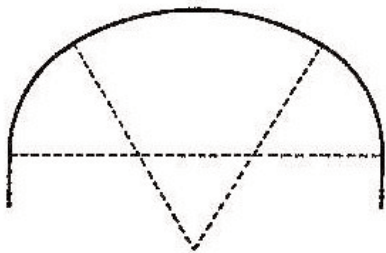
## Glossaire

**Appareil, appareillage** - maçonnerie - ensemble maçonné constitué d'éléments taillés ou dressés, le plus souvent assisés.

**Appentis** - couverture - toit à un seul versant. Le bâtiment en appentis, adossé ou non, est couvert par un appentis.

**Appui** - partie horizontale en bas d'une fenêtre.

**Arc** - ouverture - construction en maçonnerie constituée de claveaux suivant une courbe formée d'une ou plusieurs portions de cercle. Il existe plusieurs formes d'arcs, dont la plus répandue sur le territoire est l'arc surbaissé, dit également en anse de panier.



**Badigeon** - lait de chaux, en général coloré avec des pigments naturels ou des oxydes, appliqué à la brosse sur un enduit, ou directement sur un mur ou du bois.

**Beurré** - maçonnerie - joint plein recouvrant largement les vides entre les moellons.

**Chainage, chaîne d'angle** - maçonnerie - chaîne constituée de bois, de pierre ou de brique, qui structure et consolide la maçonnerie verticalement et horizontalement.

**Chaux** - maçonnerie - liant obtenu par calcination du calcaire. En fonction de la teneur en argile, la chaux sera plus ou moins aérienne (qui fait sa prise à l'air) ou hydraulique (qui fait sa prise à l'eau).

**Ciment** - maçonnerie - terme général : mortier de liaison. Actuellement : liant hydraulique artificiel.

**Comble** - partie supérieure d'un bâtiment **comprise** entre le dessus du couverture du dernier étage et la charpente.

**Corniche** - moulure en surplomb qui protège la façade à l'égout du toit.

**Crêtes** - couverture - bourrelets de mortier à la jonction des tuiles faitières, faisant avec les embarrures l'étanchéité du faitage.

**Croupe** - couverture - troisième et quatrième pans d'une toiture, remplaçant la pointe du pignon.

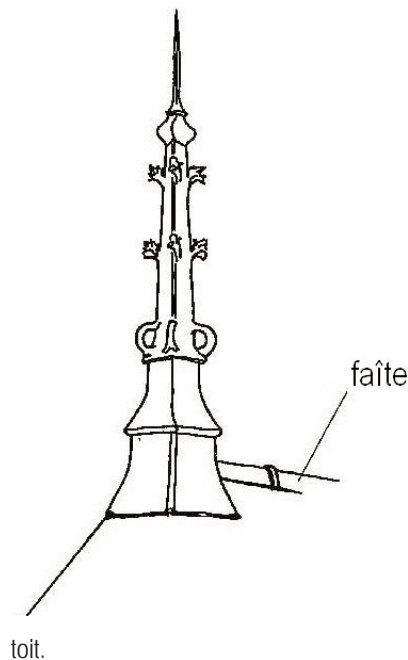
On parle de demi-croupe quand le toit n'est constitué que de trois pans.

**Embarrure** - couverture - garniture de mortier qui assure le scellement et l'étanchéité de la jonction entre la couverture et le faitage.

**Enduit** - revêtement extérieur ou intérieur, appliqué à une ou plusieurs couches, à base de mortier, de plâtre, de terre, etc.

**Epi** - couverture - extrémité supérieure du toit, généralement recouverte pour la protéger, d'un ornement en métal ou en céramique dénommé épi de faitage.

**Faitage** - couverture - partie la plus élevée du



**Fenil** - local où l'on rentre le foin pour le conserver. Généralement en partie supérieure d'une grange ou d'une ferme.

**Galerie** - dans un bâtiment, espace en longueur servant de passage, ouvert ou non sur l'extérieur.

**Génoise** - couverture - corniche composée de tuiles superposées.

**Imposte** - menuiserie - partie de porte ou de fenêtre située au dessus de la partie ouvrante principale. En général, les impostes sont vitrées et fixes.

**Jour** - maçonnerie, charpente - petite ouverture.

**Linteau** - maçonnerie - traverse formant la

partie supérieure d'une baie.

**Maçonnerie** - toute construction comportant des pierres ou des briques, qu'il y ait ou non de mortier.

**Maître d'œuvre** - urbanisme - nom donné au concepteur d'un ouvrage, à celui qui en dirige la réalisation. L'architecte est un maître d'œuvre.

**Maître d'ouvrage** - urbanisme - nom donné au commanditaire d'un ouvrage.

**Mansart, comble à la Mansart, toiture à la Mansart** - couverture - charpente de toit brisé, dont les versants comportent deux pentes différentes. La dénomination mansart provient du nom de l'architecte François Mansart (1598-1666), à qui est attribuée la paternité de ce type de charpente.

**Moellon** - maçonnerie - pierre de construction de petit format, dont les faces sont, le plus souvent très sommairement dressées.

**Mortier** - mélange de liant de sable et d'eau qui sert à maçonner (les maçons utilisent le mot " colle ").

**Ordonnement** - composition architecturale rythmée. On peut parler de " façade ordonnancée ".

**Piédroit** - ouverture - montant vertical qui délimite les côtés d'une ouverture et qui en supporte le couverture.

**Pignon** - couronnement triangulaire d'un mur, portant la couverture.

**PVC** - polychrome de vinyle.

**Rive** - couverture - bord latéral d'un versant de toiture.

**Soubassement** - maçonnerie - partie inférieure d'un mur, d'une construction.

**Travée** - façade - disposition d'ouvertures en élévation suivant un même axe vertical.

## Sources et bibliographie

### Sources : Archives Départementales de l'Ariège

Coupures de presse  
AD09 ZF107

Entreprises commerciales et industrielles – Tribunal Civil jugeant commercialement – jugements de commerce : Prat-et-Bonrepaux, Emile Corneil et Compagnie, création et exploitation des plâtrières à Bonrepaux, 1906  
AD09 8U762

Ecoles primaires. 1852-1938  
AD09 1T577

Ecoles primaires. 1883-1934  
AD09 1T88

Enseignement privé. 1849-1940  
AD09 1T672

Enseignement privé. 1862-1907  
AD09 1T158

Travaux aux édifices de culte. 1848-1865  
AD09 4V21

Administration et comptabilité communale ; vicinalité ; dons et legs. 1800-1940.  
Autres bâtiments civils : bac, 1902 ; boîte aux lettres, 1866, 1913 ; **bureau de poste, 1934-1935** ; champ de foire, 1858-1864 ; **halle, 1868-1919** ; hangar, 1854-1880 ; lavoirs, 1906-1920 ; pont à bascule, 1868-1889 ; remise du corbillard, 1929-1930  
AD09 2O1250.

Administration et comptabilité communale ; vicinalité ; dons et legs. 1800-1940.  
**Eglises.** Presbytère, 1844-1926  
AD09 2O1251

### Sources et bibliographie

Lebeau (Anne). *Première révision du PLU de la commune de Prat-Bonrepaux - Rapport de présentation*, Pamiers, 2006.

Samiac (abbé F.-J.). *La baronnie de Prat*, B.S.A., 1899-1900, p. 159-164 (AD09 1PER3/1899).

Viole (Annie). *Historique de la commune de Prat-Bonrepaux*, s.l., 2005, 2 p.

## Adresses utiles

### Conseil d'Architecture d'urbanisme et de l'Environnement de l'Ariège

Hôtel du Département  
B.P. 23  
09001 Foix Cedex  
Tel et fax : 05.61.02.09.50  
E-mail : caue.ariège@wanadoo.fr  
Site Internet : www.caueariège.org

### Projet de Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

Cotes  
09 240 LABASTIDE DE SEROU  
Tel: 05 61 02 71 69  
E-mail: s.sejalon@projetpnrapc.com  
Site internet: www.projet-pnr-pyrenees-ariégeoises.com

### Conseil Général de l'Ariège

Hôtel du Département  
B.P. 23  
09001 Foix Cedex  
Tel : 05.61.02.09.09  
Fax : 05.61.02.78.41  
E-mail : conseilgeneral@cg09  
Site Internet : www.cg09.fr

### Conseil Régional Midi-Pyrénées

22 boulevard du Maréchal-Juin  
31406 Toulouse Cedex 04  
Tel : 05.61.33.50.50  
Fax : 05.61.33.52.66  
Site Internet : cr-mip.fr

### Union Régionale des CAUE Midi-Pyrénées

39 rue de la Concorde  
31000 Toulouse  
Tel. : 05 34 41 39 59  
Fax : 05 34 41 39 51  
E-mail : urcauemp@wanadoo.fr

### Service départemental de l'Architecture et du patrimoine

2 rue de la Préfecture  
09000 Foix  
Tel. : 05.34.09.36.21  
Fax : 05.34.09.36.20  
Site Internet : www.ariège.pref.gouv.fr

### Direction Départementale de l'Équipement

10 rue des Salenques  
BP 102  
09007 Foix Cedex  
Tel. : 05.61.02.47.00  
Site Internet : www.cg09.fr